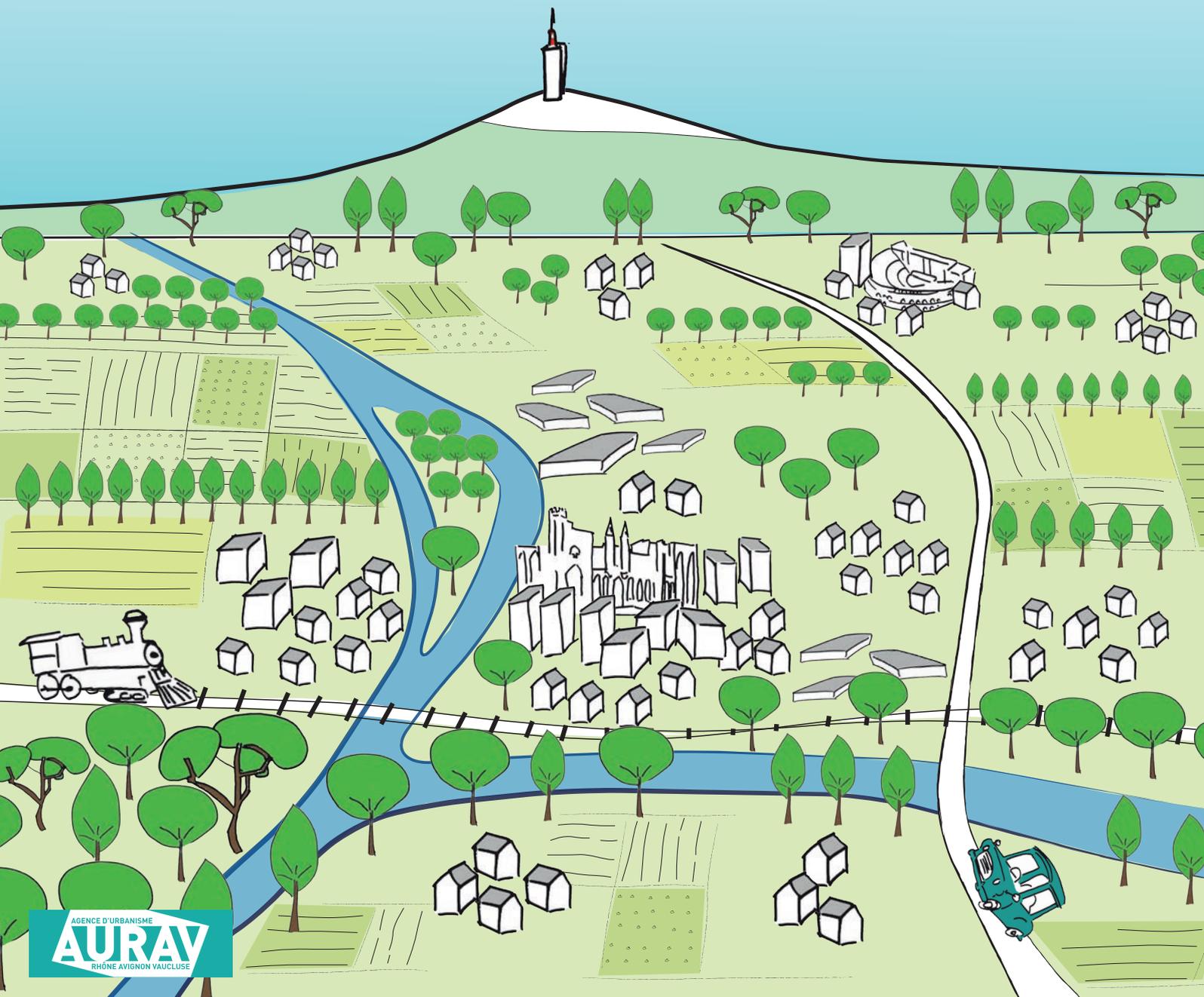


Rapport d'activités 2019

Agence d'Urbanisme
Rhône Avignon
Vaucluse





LE MOT DU PRÉSIDENT



Pour de nombreuses missions de l'AURAV, l'année 2019 fût celle de l'aboutissement. En exemple, le SCoT du Pays d'Apt Luberon a ainsi été approuvé, ceux du Gard Rhodanien, de Vaison Ventoux et du Bassin de Vie d'Avignon ont également été arrêtés et ont permis des avancées exemplaires, notamment en matière de limitation de la consommation d'espace, de maîtrise des implantations commerciales et d'équilibre entre les territoires.

En matière de politique d'habitat, le Pays Réuni d'Orange et le Grand Avignon ont aussi adopté leur PLH en étant accompagné par l'agence.

Au côté des collectivités, l'AURAV a constitué un appui déterminant dans la réussite de certains projets de territoire, notamment avec l'implication de l'ensemble des partenaires. L'agence a largement été sollicitée sur l'ensemble des échelles d'intervention territoriales, de la Grande Provence aux quartiers. Elle a poursuivi ses investissements pour intégrer à tous les niveaux des réponses aux enjeux de transition énergétique ou écologique et d'adaptation climatique. L'AURAV a conforté son rôle d'animateur territorial en organisant notamment une série de séminaires sur la nature en ville ou la biodiversité.

L'année 2020 permettra de redéfinir avec les nouvelles instances un projet pour l'AURAV avec des axes d'intervention prioritaires pour les trois prochaines années. Il s'agira de conforter cet outil commun et mutualisé, plate-forme partenariale et tiers de confiance, de renforcer son expertise sur ses missions historiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'énergie ou d'environnement tout en intégrant aux politiques territoriales les enjeux liés au bien-être et à la santé, à l'implication citoyenne, au vivre-ensemble ou à la qualité alimentaire et du cadre de vie.

Christian GROS • Président de l'AURAV

Rapport d'activités établi par le Conseil d'Administration du 17 février 2020



- 
- 3 Le mot du président
- 6 L'AURAV au service des territoires
- 8 Les membres
- 10 L'équipe
- 12 Les 5 grands axes du programme de travail
- Axe 1 Delta Rhodanien et coopération territoriale
 - Axe 2 Planification et projet de territoire
 - Axe 3 Études urbaines et aménagement
 - Axe 4 Observation et prospective
 - Axe 5 Animation territoriale et centre de ressources
- 60 Les autres activités

L'AURAV AU SERVICE DES TERRITOIRES

Outil technique mutualisé, partenarial et de proximité, l'AURAV est un lieu d'expertise et d'échanges sur les questions d'aménagement et de développement des territoires.

L'AMBITION DES MEMBRES

Une agence réactive, pragmatique, prospective, stratégique avec une portée opérationnelle.

Une agence aux prises avec les nouveaux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Une agence ancrée dans les territoires qui agit dans la continuité et la permanence.

Une force d'entraînement, un animateur territorial. Un outil au service des projets et actions des collectivités. Un lieu de co-construction et de partage.

Par ailleurs, l'agence d'urbanisme s'appuie sur un Comité Technique Partenarial (CTP), composé des représentants techniques des membres et qui a pour mission de participer à l'élaboration du programme de travail et de suivre avec le directeur de l'AURAV son exécution.

NOTRE RÉSEAU : LA FNAU

L'AURAV adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des agences d'urbanisme qui réunit 53 agences.

La FNAU, reconnue par l'État, est une fédération d'élus des agences et constitue un réseau professionnel d'échanges et de rencontres qui permet de disposer d'un espace national de mutualisation, de connaissances et d'informations.

Créée en 2004, l'AURAV est une association régie par la Loi 1901. Elle fait partie des 53 agences de la FNAU réparties sur le territoire national.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le bureau et le Conseil d'administration constituent ses organes de décision, l'Assemblée générale l'organe de contrôle. Les instances de l'agence établissent chaque année un Programme de Travail Partenarial et suivent son exécution.

Ce programme annuel intègre des missions qui intéressent tout ou partie des membres. Il s'inscrit dans une projection triennale qui permet d'établir des conventions avec les membres.

Les agences, des outils partenariaux encadrés par la loi

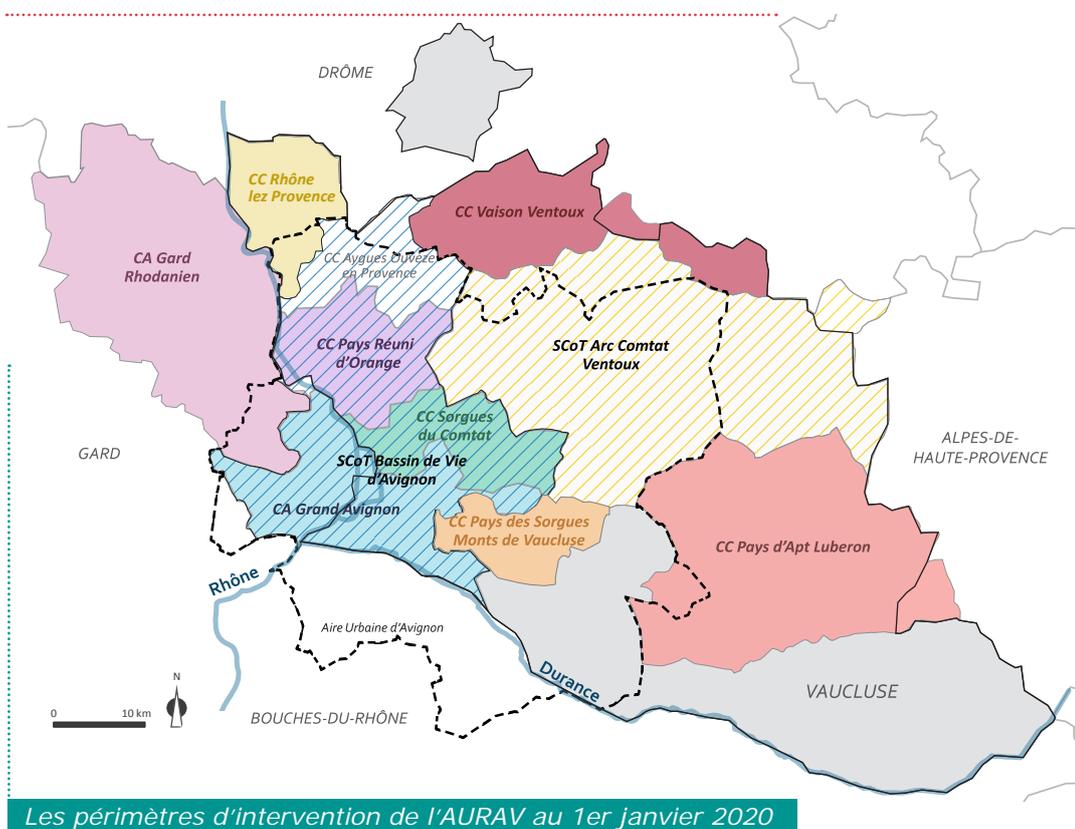
« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »

Article L132-6 du code de l'urbanisme





LES MEMBRES

LES MEMBRES DU BUREAU

L'État
1 région
2 départements
8 EPCI
2 SCOT
2 communes
4 chambres
consulaires
1 université
1 agence
d'attractivité du
territoire

- Christian GROS (Sorgues du Comtat) : Président
- Sébastien GIORGIS (Ville d'Avignon) : Secrétaire
- Georges BEL (Syndicat Mixte du SCoT BVA) : Trésorier
- Bertrand GAUME (Préfet de Vaucluse) : Vice-Président
- Pierre GONZALVEZ (Département de Vaucluse) : Vice-Président
- André CASTELLI (Département de Vaucluse) : Vice-Président
- Cécile HELLE (Grand Avignon) : Vice-Présidente
- Christian RANDOULET (Grand Avignon) : Vice-Président
- Joël GUIN (Grand Avignon) : Vice-Président
- Louis BISCARRAT (Pays Réuni d'Orange) : Vice-Président
- Sarah MENDEZ (CCI de Vaucluse)



Avignon - Artistes : Romeo x Cyrielle Tremblay x Pablito Zago

LES MEMBRES :

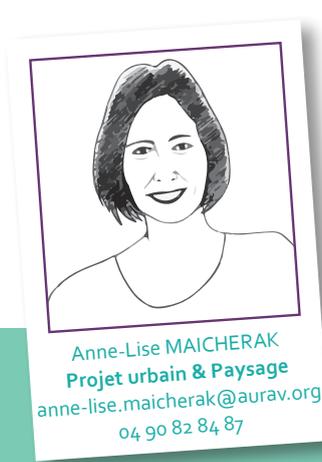


LES PARTENAIRES :



L'ÉQUIPE

(EN FÉVRIER 2020)





Marine KUSNIEREK
Socio-économie
marine.kusnierек@aurav.org
04 90 82 84 89



Laure BIGOURDAN
Géomatique
laure.bigourdan@aurav.org
04 90 82 83 90



Lisa YAHI
Habitat & Foncier
lisa.yahi@aurav.org
04 90 82 84 83



Laura BERNARD
Environnement & Planification
laura.bernard@aurav.org
04 90 82 84 82



Aurore PITEL
Urbanisme & planification
aurore.pitel@aurav.org
04 90 82 84 86



Céline HAMEL
Urbanisme & projet urbain
celine.hamel@aurav.org
04 90 82 83 92



Mélissa CHAZERAND
Habitat
melissa.chazerand@aurav.org
04 90 82 83 91



Auriane BROUSSE
Nature en ville
auriane.brousse@aurav.org
04 90 82 83 93



Yohann Le POSTOLLEC
SIG & statistiques
yohann.lepostollec@aurav.org
04 90 82 84 81

LES 5 AXES DU PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL

Des missions inscrites dans un Programme de Travail Partenarial annuel établi par le Conseil d'Administration et qui intéressent tout ou partie des membres de l'AURAV.

DELTA RHODANIEN ET COOPÉRATION TERRITORIALE

Grand territoire - Schémas régionaux - *Positionnement inter régional* - Inter-SCoT - **Collaboration** entre EPCI et articulation des politiques territoriales

PLANIFICATION ET PROJET DE TERRITOIRE

Documents d'urbanisme et thématiques (SCoT, PLU(i), PLH...) - **Stratégie territoriale** - Politiques publiques et sectorielles (énergie, mobilité, **environnement**, commerce, services au public...) - *Politiques contractuelles*

ÉTUDES URBAINES ET AMÉNAGEMENT

Projet urbain - Rénovation urbaine - **Urbanisme durable**
- *Éco-quartier*

03

OBSERVATION ET PROSPECTIVE

Connaissance des territoires et des modes de vie - **Observatoire**
- Analyses thématiques ponctuelles - **suivi et évaluation** des politiques publiques

04

ANIMATION TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCES

Événements - Veille - Base de données (data) - **Diffusion**
- Valorisation - *Appui aux démarches des partenaires*

05

01

À

l'heure de la structuration des espaces métropolitains, les villes moyennes et les espaces situés « entre » les Métropoles doivent trouver de nouveaux modes de collaboration pour favoriser leur attractivité et les expérimentations, et prendre leur destin en main.

Les territoires du Delta Rhodanien ont engagé en 2017 une démarche de coopération permettant de dépasser les périmètres institutionnels (deux Régions et trois Départements) et de répondre aux défis communs en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de positionnement régional et national.

Cette échelle d'intervention est désormais pleinement inscrite dans les missions de l'AURAV, dans un objectif d'animation territoriale et multipartenariale, de production d'éléments de connaissance sur les dynamiques partagées et d'identification d'actions collectives.

An aerial photograph of the Rhône river delta and the city of Valence, France. The river flows from the bottom left towards the center, with a large bridge crossing it. The city is visible in the middle ground, surrounded by green fields and some industrial buildings. In the background, there are rolling hills and mountains under a clear blue sky. A large white text box is overlaid on the right side of the image, containing the title in purple capital letters.

DELTA RHODANIEN ET COOPÉRATION TERRITORIALE

RÉPONDRE AUX DÉFIS TERRITORIAUX PAR LA COOPÉRATION

L'espace Rhodanien, à cheval sur deux Régions, est inscrit au coeur des missions de l'AURAV. Elle facilite l'appréhension des enjeux liés au grand territoire et l'animation des coopérations territoriales.

CONSTRUIRE UN DESTIN COMMUN «ENTRE» LES MÉTROPOLIS ET RENFORCER LES ATOUTS DES VILLES MOYENNES

L'AURAV participe à l'animation de l'association de la Grande Provence, créée en décembre 2017, et aux réflexions sur les évolutions territoriales en cours.

Elle a produit une série de documents formalisant les enjeux du Delta Rhodanien et identifiant les actions à mener collectivement en matière de mobilité, de développement économique, de tourisme, de culture, d'aménagement de l'espace, d'environnement et d'implication dans les politiques régionales.

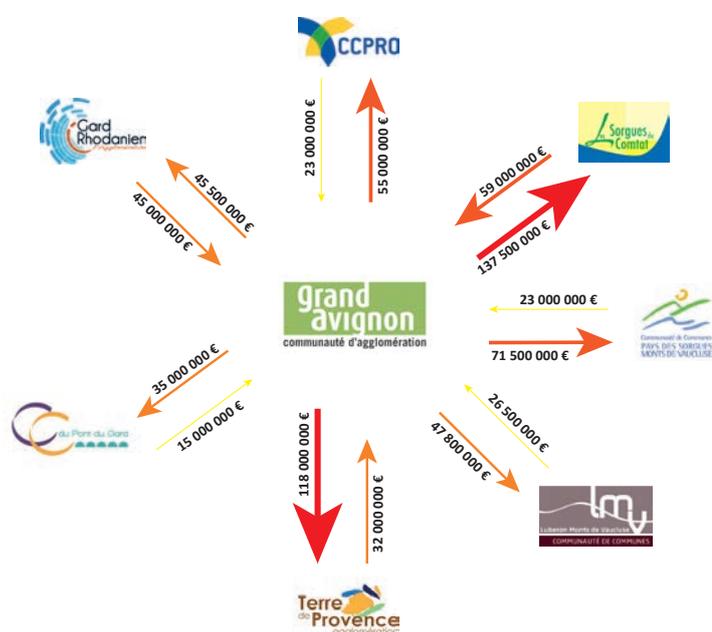
L'agence constitue une plate forme partenariale pour faciliter et animer la coopération interterritoriale, à l'échelle de l'aire urbaine d'Avignon et à celle inter-régionale du Delta Rhodanien.

ANIMER L'INTER-SCOT

L'AURAV a constitué l'outil d'animation de l'Inter-SCoT des SCoT du Vaucluse et du Delta Rhodanien afin qu'ils puissent formaliser des contributions communes au SRADDET Sud PACA, qui a été adopté en 2019. La démarche a également permis aux SCoT d'échanger autour de leurs enjeux communs et du contenu de leur projet alors que nombre d'entre eux se trouvaient en voie d'arrêt ou d'approbation. Une publication réalisée par l'AURAV a formalisé ces travaux.

L'année 2020 permettra de relancer l'Inter-SCoT avec les nouveaux exécutifs.

Les transferts de masse salariale entre EPCI



*L'espace rhodanien :
système structurant du
SRADDET Sud PACA*



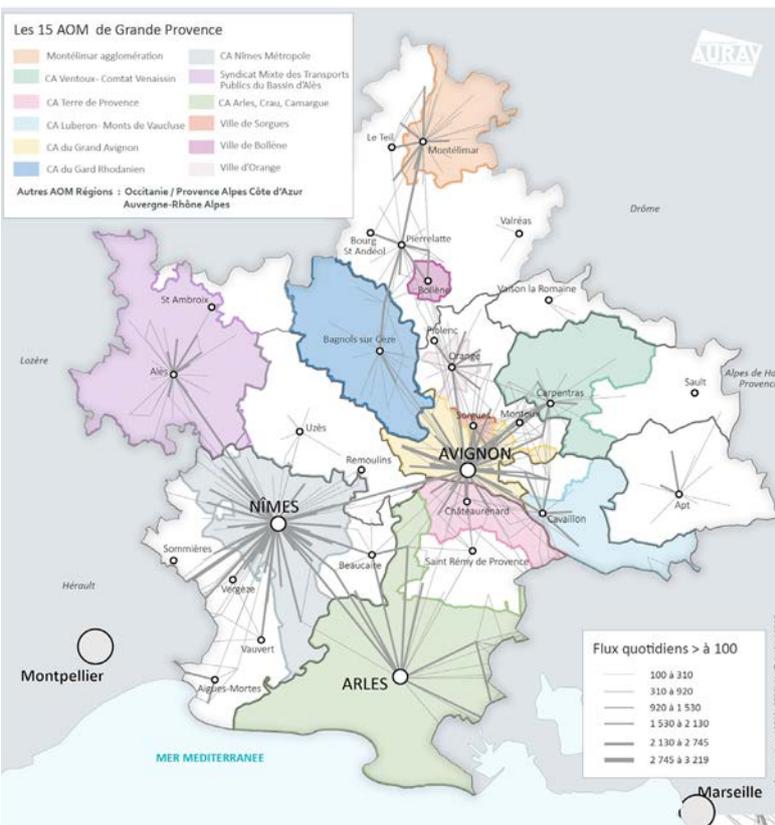
À l'heure de l'affirmation et de la structuration des espaces métropolitains (Aix-Marseille, Montpellier ou Lyon), l'enjeu pour les territoires situés entre les Métropoles est de renforcer leur attractivité et de trouver des formes de coopération innovantes et inédites valorisant leurs atouts et leurs complémentarités. La mobilité est un levier majeur d'aménagement et de développement des territoires dits intermédiaires.

Dotée d'une accessibilité exceptionnelle, la Grande Provence est au centre des échanges entre l'arc méditerranéen, le couloir rhodanien et le reste de l'Europe. Logistique fluvio-maritime ou routière, tourisme d'affaires ou de loisirs, mobilité de courte ou de longue distance, le territoire de la Grande Provence est l'un des territoires les plus accessibles et les mieux desservis de France métropolitaine.

Une politique globale de complémentarités entre les grandes infrastructures de transports, une véritable offre inter-cités et le développement des mobilités douces doivent permettre de mieux valoriser les atouts de la Grande Provence et d'améliorer l'accessibilité de tous ses territoires urbains, périurbains et ruraux.

La définition d'une stratégie et d'offre globales passe par la coopération des Autorités Organisatrices de la Mobilité à l'échelle du Delta Rhodanien.

La Grande Provence :
16 intercommunalités
1,2 millions d'habitants
450 000 emplois



PLANIFICATION ET PROJET DE TERRITOIRE

02

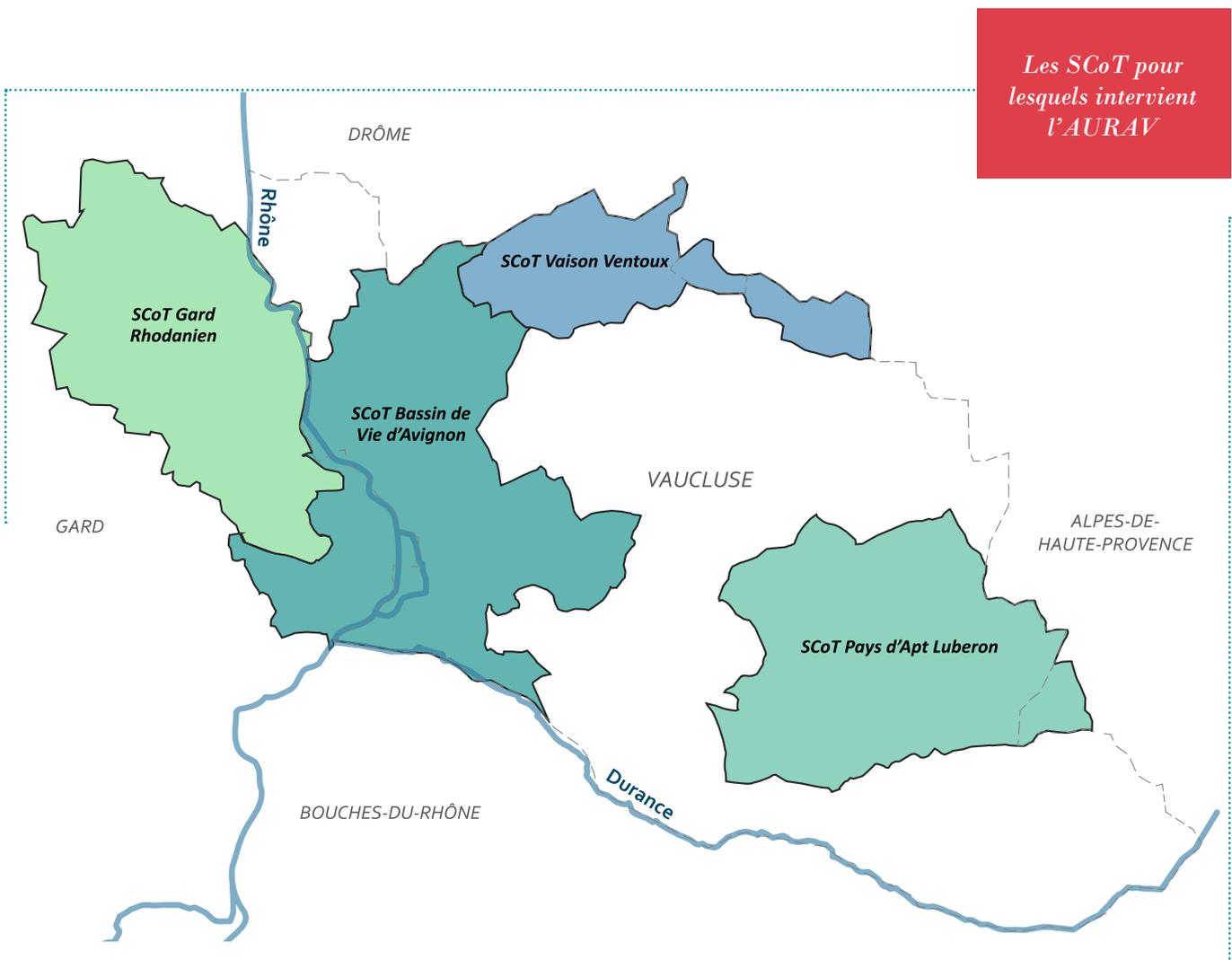
Vecteur de pratiques durables, force de proposition et d'impulsion, offrant une véritable expertise en matière de planification, l'AURAV est un outil d'appui aux collectivités dans la définition de leurs stratégies territoriales, leurs démarches de planification ou documents d'urbanisme (SCoT, PLH, PDU, PLUi...).

Le rôle de l'agence est d'assurer la cohérence, la transversalité et l'articulation des politiques territoriales, en imbricant les échelles.

Elle intervient de façon croisée sur les espaces urbains, périurbains et ruraux, la préservation du capital agricole et environnemental, la performance énergétique, l'amélioration du cadre de vie et l'offre de logements, les alternatives à la voiture et l'éco-mobilité, le développement économique et l'ancrage d'activités, le maintien de l'agriculture ou l'aménagement commercial...

LES SCOT EN PHASE D'ABOUTISSEMENT

L'AURAV appuie les territoires dans la définition de leurs stratégies territoriales. Sa participation à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'animation des SCoT constitue une mission permanente de l'agence.





Arrêt du SCoT le 9 décembre 2019

BASSIN DE VIE D'AVIGNON : ARRÊT DU PROJET DE SCOT À L'UNANIMITÉ

Référentes à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

Aurore PITEL

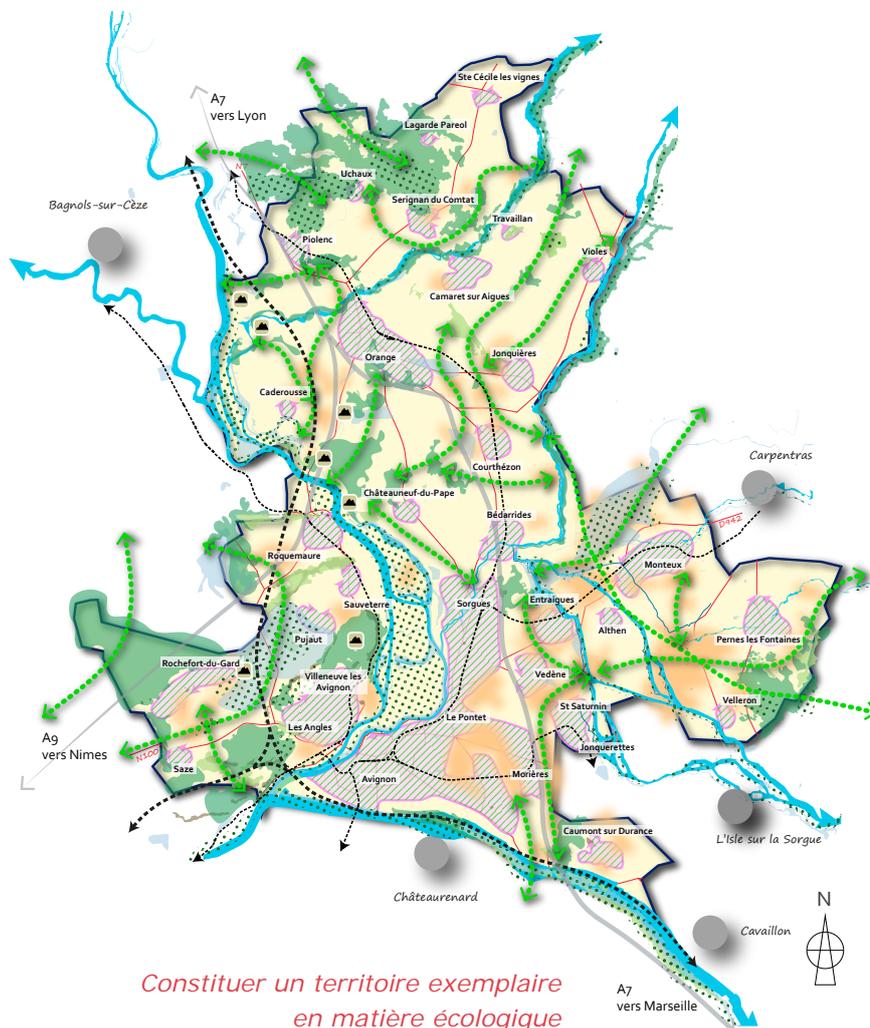
Le projet de SCoT du bassin de vie d'Avignon a été arrêté à l'unanimité lors conseil syndical du 9 décembre 2019.

Il définit un projet de territoire à l'horizon 2035 qui assure notamment la préservation du capital naturel et agricole, réduit par deux la consommation de l'espace, maîtrise l'aménagement commercial et fixe les orientations en matière de développement économique, de politiques de l'habitat, de mobilité durable, de transition ou d'amélioration du cadre de vie.

L'AURAV a animé, aux côtés du Syndicat mixte du SCoT, l'ensemble de la démarche de révision et de concertation du SCoT, qui a fédéré quatre intercommunalités et 34 communes.

En 2020, le projet de SCoT va être soumis pour avis aux personnes publiques associées puis fera l'objet d'une enquête publique. L'ensemble des remarques et contributions sera débattu au sein du Conseil syndical avant approbation du SCoT.

En parallèle, l'AURAV a poursuivi sa mission d'assistance au Syndicat Mixte dans la mise en œuvre du SCoT approuvé, à travers notamment les PLU, les opérations d'aménagement, les CDAC et documents de programmation intercommunaux.



Exemple de développement urbain dans le respect des silhouettes villageoises et du contexte paysager

PAYS D'APT LUBERON : APPROBATION DU SCOT

Référentes à l'agence :

Marlène CREQUER

Laura BERNARD

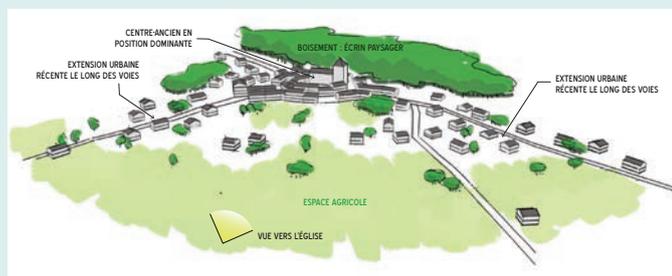
Ingrid HAUTEFEUILLE

Engagée en 2015, la collaboration entre l'AURAV et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a été marquée par une nouvelle étape : l'approbation du SCoT le 11 juillet 2019.

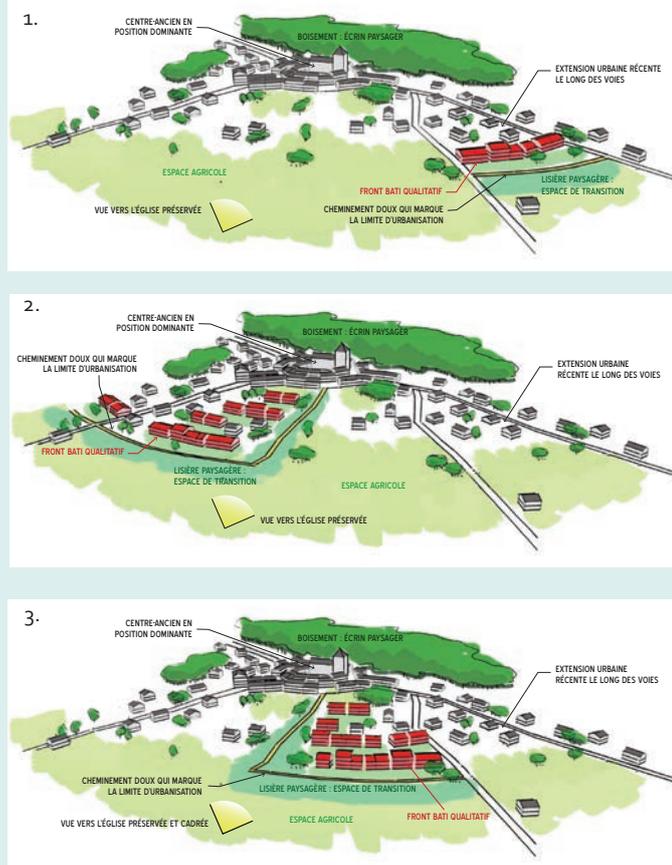
L'AURAV a appuyé la CCPAL dans le déroulement de la finalisation de la démarche :

- Analyse des avis des Personnes Publiques Associés et du rapport d'enquête publique,
- Travail avec la commission d'enquête pour présenter le projet,
- Animation de réunions d'arbitrage avec les élus et les PPA sur les modifications à apporter au projet,
- Amendement du projet du document de SCOT en vue de son approbation.

Situation existante



Scénarios d'évolution possible



Le Scot, un projet stratégique pour le territoire

Il doit permettre aux 19 communes de se doter d'un projet d'urbanisme pour 15 ans.

La Communauté de communes Vaison Ventoux a lancé, en février 2015, les délibérations sur la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), émanant du Ministère de la cohésion des territoires.

Un projet d'urbanisme pour 15 ans. Ce document encore assez méconnu par les administrés, est pourtant essentiel car il doit en effet permettre aux communes du territoire, de se doter d'un projet d'urbanisme commun et cohérent, qui guidera ensuite leurs documents d'urbanisme communaux, comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et définira comment le territoire peut évoluer dans les 15 prochaines années, tout en préservant la qualité de vie chère à chacun.

Mercredi dernier, au siège de l'intercommunalité, le président Jean-Pierre Larguier, Xavier Bernard 1^{er} vice-président, délégué à l'aménagement de l'espace, Julien Daubert de la Communauté de communes, et des représentants de



Les membres de l'agence d'urbanisme chargée de l'étude sur le Scot, aux côtés de Jean-Pierre Larguier et Xavier Bernard.



Forte participation des élus communautaires, dont Frédéric Roux (2^e en partant de la gauche), qui a reproché que ce Scot ne tienne pas compte des spécificités des communes de la vallée du Toulorenco.

Un Scot co-construit avec les élus
Ce projet de Scot, co-construit avec les élus est une belle étape accomplie, un

seul regret des intervenants, de ne pouvoir l'approuver avant la fin d'année. Les différentes étapes de ce projet, en ont fait ressortir les grandes lignes, avec le maintien du territoire dans une dynamique démographique positive, la consolidation de la ville centre, Vaison, en restant réaliste, avec une population totale en 2035, revue à 6710 habitants, la consolidation de Sauts, la consolidation de Saubies et Cairanne, le développement modéré de Roaix, Entrechaux, Puymeras, Rasteau et un développement maîtrisé dans les secteurs sensibles dans les secteurs sensibles (Crestet, Saint-Marcellin, Saint-Romain, Seguret, Buisson, Faucon, Villedieu).

Après la présentation du projet de Scot, par Aurore Pitel de l'agence d'urbanisme Aurav, les conseillers communautaires ont débattu et délibéré et tous se sont entendus pour souligner la qualité du travail fourni et saluer la démarche.

Le calendrier du Scot : 27 novembre, arrêt du Scot ; janvier 2020 consultation des PPA (3 mois) ; mai, enquête publique (1 mois et 1 mois pour le rapport) ; septembre, reprise éventuelle du projet de Scot ; troisième semestre 2020, approbation, contrôle de qualité (Scot opposable).

ARRÊT DU SCOT VAISON VENTOUX

Référentes à l'agence :

Aurore PITEL

Ingrid HAUTEFEUILLE

L'AURAV appuie la Communauté de Communes Vaison Ventoux dans la révision de son SCoT.

L'année 2019 a été marquée par quatre temps forts :

- Le débat du PADD en mai 2019,
- L'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs et son plan prescriptif,
- Les échanges avec les partenaires publics, les élus et les habitants,
- L'arrêt en conseil communautaire le 27 novembre 2019.

L'année 2020 sera consacrée à l'enquête publique et à l'approbation du SCoT, devenant ainsi un des premiers SCoT déclinant le SRADDET de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur.

ARRÊT DU SCOT DU GARD RHODANIEN

Référentes à l'agence :

Céline HAMEL

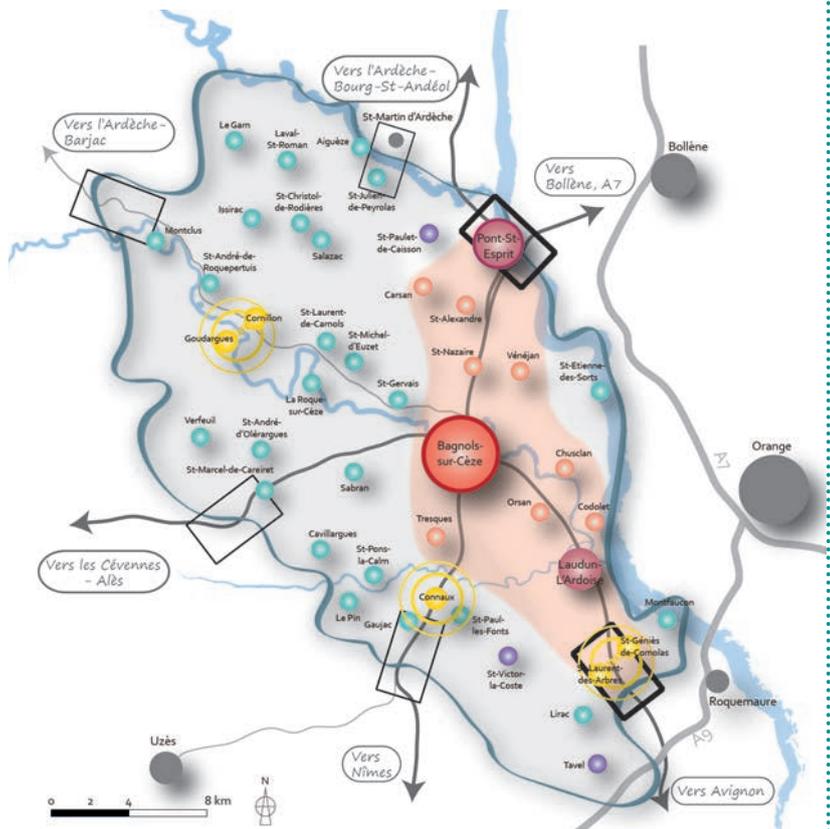
Marlène CREQUER

Ingrid HAUTEFEUILLE

L'AURAV appuie la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien dans l'élaboration de son SCoT, arrêté le 27 juin 2019.

L'année 2019 a permis de partager, d'échanger et de travailler avec les différents partenaires (personnes publiques associées et consultées, techniciens, élus) autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce travail de concertation a permis d'établir un véritable consensus autour du projet de territoire qui a été voté par les élus à une très large majorité et a fait l'objet de premiers retours favorables des différents services consultés (État, autorité environnementale, etc.) suite à l'arrêt du projet.

L'année 2020 sera consacrée à l'enquête publique et à l'approbation du SCoT.



LE RÈGLEMENT AU SERVICE DU PROJET

L'AURAV accompagne au quotidien les territoires dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs réflexions sur l'engagement de PLUi.

APPUI AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Référentes à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

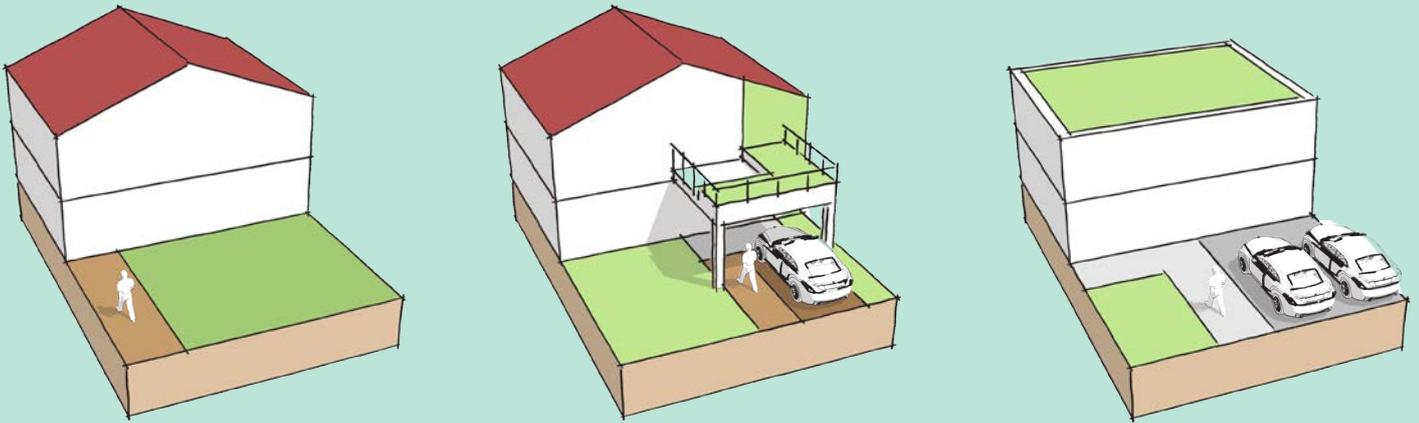
Aurore PITEL

L'AURAV est un outil de proximité dans les démarches d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme. Les missions de l'agence se déclinent en différentes interventions qui varient en fonction des besoins : accompagnement dans la conduite de la procédure, suivi des prestataires, contribution à la définition des projets ou à l'élaboration des documents, déclinaison des documents supra-communaux.

En matière d'urbanisme réglementaire, l'agence capitalise et diffuse les différentes pratiques et expériences (locales et d'ailleurs) : démarches innovantes, modes opératoires, veille juridique, procédures...

Par ailleurs, l'agence sensibilise à travers ses travaux et interventions sur l'opportunité et la faisabilité de lancement des PLUi.





*Le coefficient de biotope par surface (CBS), un nouvel outil pour renforcer la nature en ville.
Ci-dessus, 3 exemples d'aménagement avec un CBS identique*

AVIGNON : LE PLU DE LA VILLE CENTRE EN RÉVISION

Référentes à l'agence :

Céline HAMEL

Anne-Lise MAICHERAK

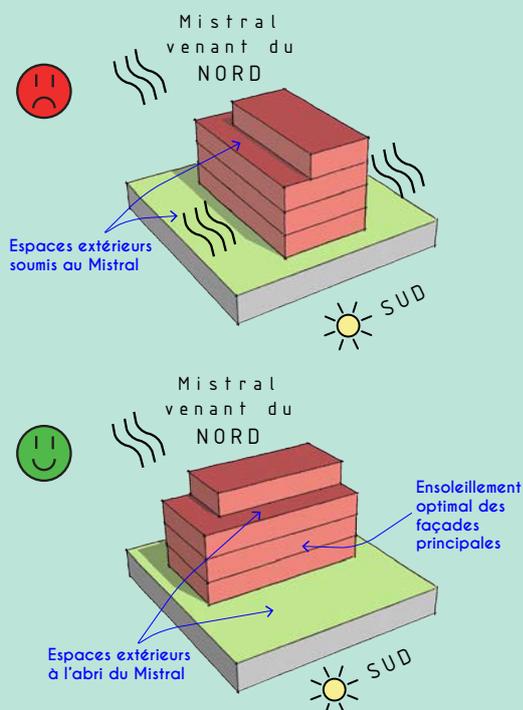
Ingrid HAUTEFEUILLE

L'année 2019 a été consacrée à la traduction réglementaire des orientations urbaines impulsées par les élus. La ville s'est pour cela saisie de nouveaux outils offerts par la réforme de modernisation des PLU afin de refondre totalement son règlement et le rendre ainsi plus lisible, compréhensible par tous et moderne.

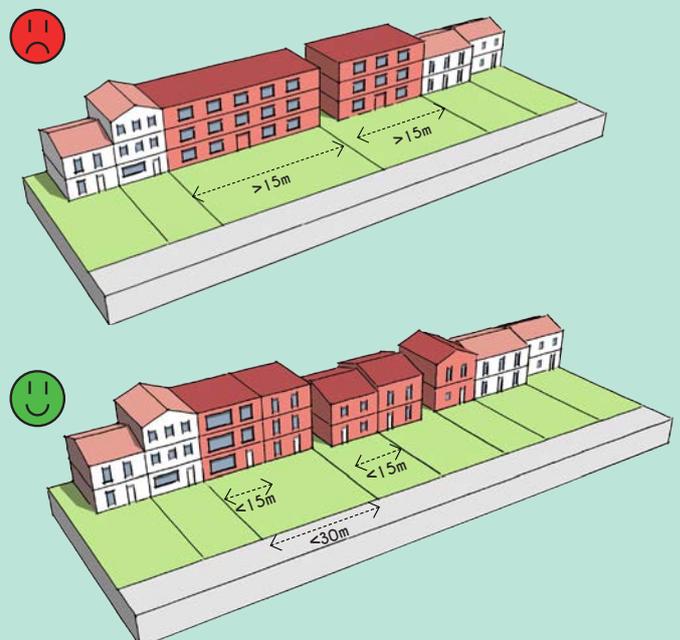
L'ensemble des articles composant le règlement ont ainsi été remaniés en quatre grandes thématiques : destinations des constructions, usages des sols et natures d'activités ; volumétrie et implantation ; biodiversité et nature en ville ; qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère.

L'écriture des règles a été assouplie et largement illustrée afin de permettre la mise en place d'un véritable urbanisme de projet, sur la base d'ambitions d'aménagement clairement décrites.

L'AURAV appui la ville d'Avignon dans ses réflexions urbaines et la révision de son PLU.



Vers un règlement largement illustré et pédagogique



PROMOUVOIR LES NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ

En accompagnement des collectivités compétentes en matière de mobilité durable, l'AURAV investit l'ensemble des leviers (urbanisme, transports, modes de vie...) qui permettent aux territoires d'inventer et d'expérimenter.

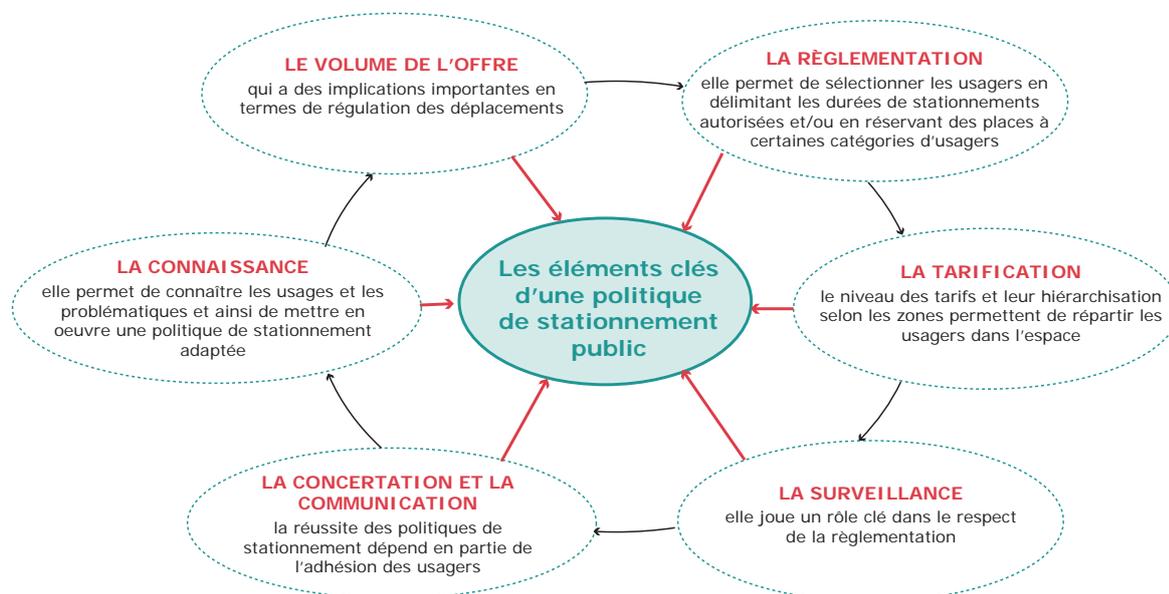
MISE EN OEUVRE DU PDU DU GRAND AVIGNON : L'OPTIMISATION DU STATIONNEMENT

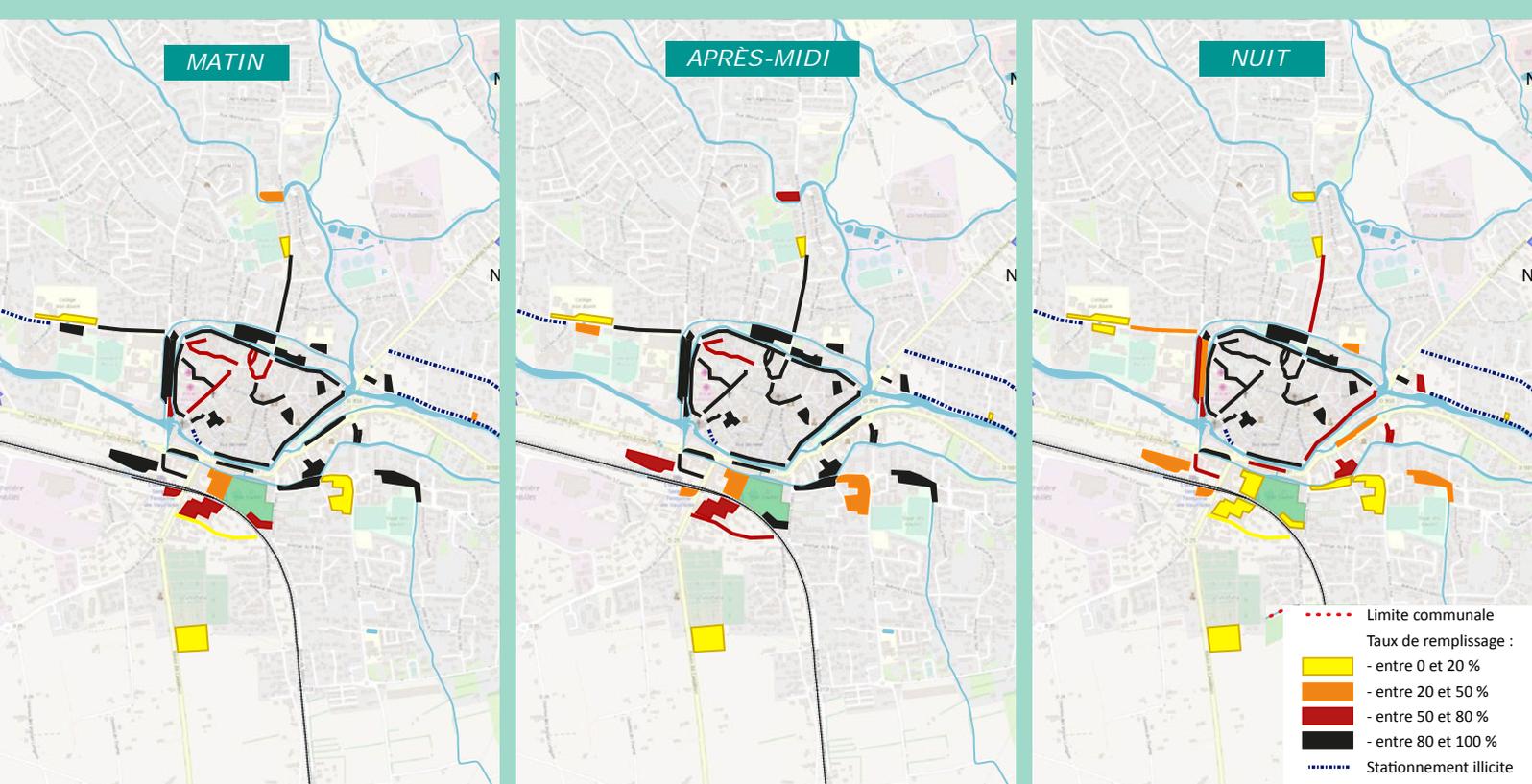
Référentes à l'agence :
Anne-Lise MAICHERAK
Marlène CREQUER

Le Plan de Déplacements Urbains du Grand Avignon joue sur l'ensemble des leviers pour favoriser une offre de mobilité douce et durable. Dans la continuité du travail lancé en 2018 sur l'optimisation du stationnement,

le Grand Avignon a souhaité, avec l'appui de l'AURAV, réaliser :

- un inventaire du stationnement public et des aires de co-voiturage sur la base d'entretiens avec chacune des communes du Grand Avignon ;
- un inventaire des solutions (réglementaires et pré-opérationnelles) en matière de gestion du stationnement ;
- des propositions d'optimisation du stationnement.





Analyse de l'occupation des places de stationnement à différents moments de la journée

Illustration des différentes possibilités d'aménagements

ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE LA MOBILITÉ

Réfèrent à l'agence :
Anne-Lise MAICHERAK

L'Isle-sur-la-Sorgue et la Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ont souhaité se doter d'un schéma directeur de la mobilité.

L'AURAV intervient dans l'élaboration de ce schéma, en particulier sur le développement des modes actifs et l'optimisation du stationnement.

Cette mission consiste à la réalisation d'un diagnostic, d'un parangonnage des bonnes pratiques et de premières propositions d'orientations.



ÉNERGIE : FACILITER LA TRANSITION DES TERRITOIRES

L'agence d'urbanisme est pleinement mobilisée sur les enjeux énergétiques et d'adaptation climatique en investissant particulièrement les leviers de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements.

APPUI AUX PCAET DE VAUCLUSE

Référentes à l'agence :

Laura BERNARD

Marlène CREQUER

En 2019, l'AURAV s'est engagée dans l'accompagnement des collectivités qui élaborent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Outil de planification ayant pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et

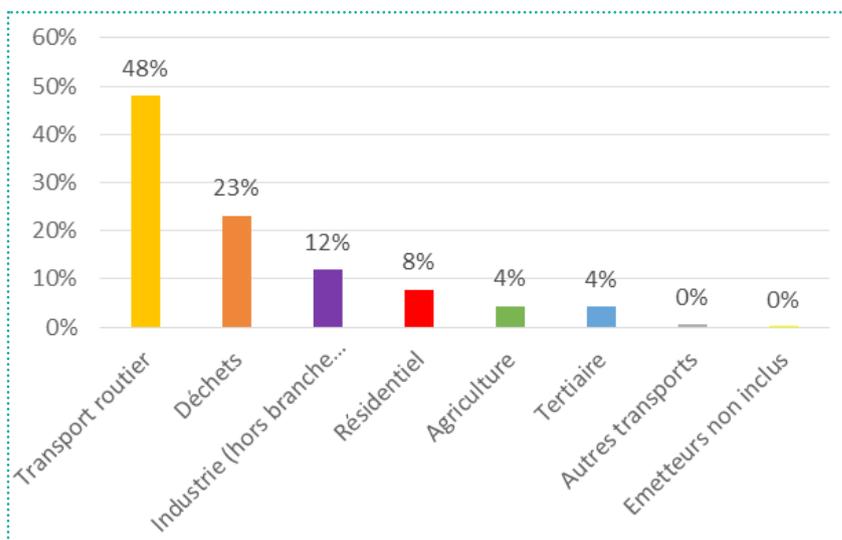
de maîtriser la consommation d'énergie, le PCAET permet aux collectivités de se fixer un cap en matière de transition énergétique et écologique, à travers une stratégie et un plan d'action qui associent l'ensemble des acteurs du territoire.

En 2019, l'AURAV a accompagné les territoires de deux manières :

- Par un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ;
- En amorçant la phase diagnostic de territoire pour la Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange, et la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

De manière générale, l'AURAV intervient dans l'animation de la démarche (réunions de travail, séminaires...) et dans la définition des actions qui concernent l'urbanisme ou la mobilité.

L'AURAV contribue également au club départemental PCAET, animé par la DDT de Vaucluse.



Emissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la CCPRO

PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Référente à l'agence :
Céline HAMEL

TABLEAU 1 : QUALIFIER LES BESOINS ET ATOUS DU TERRITOIRE
Diagnostic, rapport de présentation

Logos: agam, audat var, aupa, AURAV, DREAL

Enjeux	Levers d'actions	Documents concernés				
		PLU	SRADDET	SRAD	SRAD	SRAD
1.1. Identifier les besoins : le recensement de la production et des besoins	<p>Recensement / consommation</p> <p>Identifier les sources d'énergie consommées : électricité, gaz, fuel, bois... Identifier les besoins énergétiques du territoire et leur variabilité sur 20 ans sur la base de la consommation (historique ou saisonnière) : électricité, chauffage, froid, carburant... Indiquer l'énergie consommée par secteur d'activité : résidentiel, tertiaire, transports, agriculture, déchets industriels. Indiquer le pourcentage ENR dans la consommation totale du territoire et dans sa consommation électrique. Comparer le profil énergétique du territoire avec les territoires voisins en fonction du document (SRAD, SRADDET, région). Mesurer l'évolution des consommations passées par secteur d'activité et les projeter au regard des indicateurs prospectifs de développement du territoire (démographique, installation de nouvelles activités, consommations d'énergie...).</p>					
1.2. Identifier les atouts : le recensement des ressources renouvelables	<p>Production</p> <p>Caractériser, hiérarchiser et localiser les productions d'énergie existant sur le territoire, dont la part issue des ENR. Valorisation</p> <p>Localiser les sites sources et mentionner leurs capacités restantes. Analyser les réseaux de distribution d'énergie existants ou en projet (électrique, gaz, réseaux de chaleur et froid). Prévoir</p> <p>Évaluer le potentiel d'évaluation de nouvelles ressources renouvelables du territoire et le potentiel local de développement de chaque filière : hydroélectrique, avec retour d'eau, géothermie, éolien, solaire thermique et photovoltaïque, biométhanisation, en prenant en compte tous les aspects en particulier environnementaux (eau, patrimoine ou de sécurité, etc.). Évaluer le potentiel de chaque filière à la production ou de stockage (ex : solaire PV) ou facilement mobilisable (ex : hydroélectricité en forme d'eau). Indiquer pour chaque filière la production ou de stockage, dont les réseaux de chaleur et de froid en particulier. Analyser les perspectives de développement des réseaux de distribution, dont les réseaux de chaleur et de froid en particulier. Analyser les perspectives de développement des réseaux de distribution, dont les réseaux de chaleur et de froid en particulier. (Cf. Règle 114, Du SRADDET).</p>					

sans objet obligatoire recommandé exemplaire document le plus pertinent

NOTE : La colonne « solennité » correspond à « renvoyer aux différentes procédures d'aménagement existantes que sont le ZAC (DIRE d'Aménagement et d'Urbanisme), le SRADDET, l'ARU (Association Fondateur Urbain) et le Plan de Développement Local. Seul le 1^{er} est d'initiative publique.
NOTE : Le contenu obligatoire des PCAE est défini à l'article R229-51 du Code de l'Environnement.

L'AURAV, en partenariat avec les agences d'urbanisme de Sud PACA, a contribué à la réalisation d'un « guide pratique » pour la planification des énergies renouvelables et de récupération à destination des collectivités locales, de plus en plus reconnues comme des acteurs clé de la transition énergétique.

Ce guide a ainsi pour vocation de les aider à faire la lumière sur les nombreuses opportunités offertes par le code de l'urbanisme et de l'environnement en matière de transition énergétique et ainsi les aider à organiser la production locale d'énergie décarbonée dès le stade de la planification au travers des SCoT, PCAET et PLU(i).

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉNERGIE

Référente à l'agence :
Laura BERNARD

La transition énergétique des territoires exige de rassembler et de faire converger l'ensemble des compétences des acteurs de l'aménagement du territoire avec ceux de l'énergie tels que Enedis, GRDF, le Syndicat d'Électrification du Vaucluse, l'ADEME, ALTE...

Afin de mieux intégrer cette question dans ses missions et politiques territoriales, l'AURAV joue un rôle d'assembler des expertises.

Elle a engagé un rapprochement avec ces acteurs pour établir des partenariats, comme avec ALTE ou avec GRDF qui s'est traduit par une convention et permis de travailler conjointement sur la question de la localisation pertinente des équipements de méthanisation et ainsi de mieux traiter le potentiel d'économie circulaire que représente le bio-gaz.



LES ÉTAPES DE LA TRANSFORMATION

COLLECTE

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.



MÉTHANISATION

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.



VALORISATION

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

INJECTION

Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel. C'est la mesure du volume injecté qui détermine votre rémunération.

Source : GRDF

NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ: ANIMER ET RASSEMBLER LES ACTEURS

Dans un contexte de réduction de la biodiversité et d'enjeu de préservation du capital naturel des territoires vauclusiens, l'AURAV favorise l'intégration des acteurs de l'environnement dans la conception des projets de territoire.

MIEX COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA RESSOURCE EN EAU EN VAUCLUSE

Référente à l'agence :
Laura BERNARD

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, de progression constante de la consommation, et de fortes pressions sur sa qualité, la ressource en eau est plus que jamais un enjeu majeur des politiques territoriales. Si par le passé cette question était moins centrale, la disponibilité et la qualité de l'eau conditionnent aujourd'hui le développement d'un territoire.

L'AURAV s'est saisi de cette thématique, à travers notamment l'élaboration des SCoT, afin de démontrer l'adéquation entre le développement d'un territoire, et la ressource en eau dont il dispose.

Plusieurs ateliers ont été organisés, rassemblant l'ensemble des acteurs de l'eau, afin de valider l'adéquation entre projets de développement et ressource disponible. Ainsi ce sont les acteurs du territoire de Vaison Ventoux et du Bassin de Vie d'Avignon qui ont été sollicités en 2019 pour co-construire les projets de SCoT.

De plus, en lien avec la publication sur les enjeux de la ressource en eau en Vaucluse, l'AURAV est intervenue, en collaboration avec le Pays d'Apt Luberon et France Nature Environnement PACA, au Forum Régional de l'Eau pour animer un atelier sur les enjeux eaux-aménagement.





Associer le conseil municipal des enfants afin d'enrichir la charte de l'arbre d'Avignon et de sensibiliser les générations futures à la protection de l'arbre

VÉGÉTALISATION ET ARBRE EN VILLE

Référentes à l'agence :

Auriane BROUSSE

Anne-Lise MAICHERAK

Il n'est plus à démontrer le rôle bienfaiteur des végétaux et de l'arbre dans l'apaisement de l'espace public, l'amélioration du cadre de vie urbain et la lutte contre les îlots de chaleur.

L'AURAV accompagne les territoires dans la prise en compte de ces enjeux au sein des politiques urbaines et des projets d'aménagement. Elle a notamment appuyé en 2019 les Sorgues du Comtat et la ville d'Avignon.

A titre d'exemple, la ville d'Avignon a souhaité lancer sa charte de l'arbre pour se doter d'un outil de gestion durable des arbres et d'un support pédagogique de communication et de sensibilisation, permettant d'initier la « culture de l'arbre ».

Puisque les arbres plantés aujourd'hui bénéficieront aux générations futures, le Conseil Municipal des Enfants et la commission « Sauvons la planète » d'Avignon ont été impliqués dans la démarche.

Les fondements de la Charte de l'arbre d'Avignon

Document annexe à la délibération du 27 novembre

Liste végétale conseillée
Façades végétalisées

Octobre 2019

Petites surfaces, 0,5 à 3m²

Nom latin	Nom français
<i>Lactarius sylvestris</i>	Genê des bois
<i>Lonicera etrusca</i>	Chèvrefeuille d'Ebourg
<i>Rosa sprepita</i>	Rosier des haies
<i>Rosa canina</i>	Rosier des champs
<i>Rosa corymbifera</i>	Rosier de corymbes
<i>Rosa pratincola</i>	Genêce voyageuse
<i>Rubus coccineus</i>	Ronce blanche
<i>Rubus idaeus</i>	Ronce blancheâtre
	Frambouise

Surfaces intermédiaires, 2 à 12 m²

Nom latin	Nom français
<i>Clematis alpina</i>	Clematis des Alpes
<i>Fallopia diemichiei</i>	Roncet des haies
<i>Lonicera meyeri</i>	Jasminier grêle
<i>Lonicera etrusca</i>	Genêce des bois
<i>Rosa sprepita</i>	Chèvrefeuille d'Ebourg
<i>Rosa canina</i>	Rosier des haies
<i>Rosa corymbifera</i>	Rosier des champs
<i>Rosa obtusifolia</i>	Rosier sauvage
<i>Rosa rubiginosa</i>	Eglantier de corymbes
<i>Rosa pratincola</i>	Rosier pimprenelle
<i>Rubus coccineus</i>	Ronce à épi rouge
<i>Rubus idaeus</i>	Ronce blancheâtre
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
<i>Viburnum lantana</i>	Viburnum

Surfaces étalées, 6 à 100m²

Nom latin	Nom français
<i>Akebia quinata</i>	Alibète
<i>Bignonia capreolata</i>	Bigonne à vitelles
<i>Campsis grandiflora</i>	Bigonne de Chine
<i>Campsis radicans</i>	Bigonne de Virginie
<i>Clematis vitalba</i>	Clematis des haies
<i>Hedera helix</i>	Liège commun
<i>Platanus orientalis</i>	Platan
<i>Platanus sp.</i>	Platan
<i>Passiflora ligularis</i>	Passiflore
<i>Rosa laurina</i>	Rosier de la mer
<i>Tachetopogonum japonicum</i>	Rosier de Baïle
<i>Wickstroemia caryophyllata</i>	Yamaté-rose
	Glycine de Chine

Liste de végétaux conseillés, favorisant la flore vasculaire du Vaucluse et du CEN Bugey. Les végétaux conseillés sont sensibles au vent fort (à planter en exposition Sud), résistants à et du CEN Bugey.

Listings élargi disponible dans l'outil d'aide à la décision.

À gauche, premiers éléments de la charte de l'arbre. À droite, préconisations d'essences végétales pour les projets sur le territoire des Sorgues du Comtat

Mise en place d'un comité de suivi permanent de la charte de l'arbre afin de co-construire et faire vivre la charte



CONTRIBUER AUX POLITIQUES FONCIÈRES ET DE L'HABITAT

Les instances de l'AURAV ont impulsé une montée en charge de la mission d'appui à l'élaboration des politiques de l'habitat, notamment afin de mieux les articuler à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon.

POURSUITE DE L'APPUI AUX PLH DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Référentes à l'agence :

Mélissa CHAZERAND

Lisa YAHY

L'AURAV poursuit son accompagnement auprès de trois EPCI du bassin de vie d'Avignon dans la révision et mise en œuvre de leurs Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), qui fixent les grandes lignes de la politique de l'habitat pour 6 ans.

Aux côtés du Grand Avignon, l'AURAV a finalisé le diagnostic du troisième PLH et animé les séminaires de travail avec les partenaires. Les travaux se sont poursuivis par la territorialisation des objectifs de production de logements, et la production de monographies communales proposant un cadrage statistique et un recensement des projets d'habitat et des gisements fonciers mobilisables.

Le projet a été arrêté par le conseil communautaire du Grand Avignon le 25 novembre 2019 et sera adopté courant 2020.

L'AURAV a appuyé la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange dans l'élaboration de son second PLH.

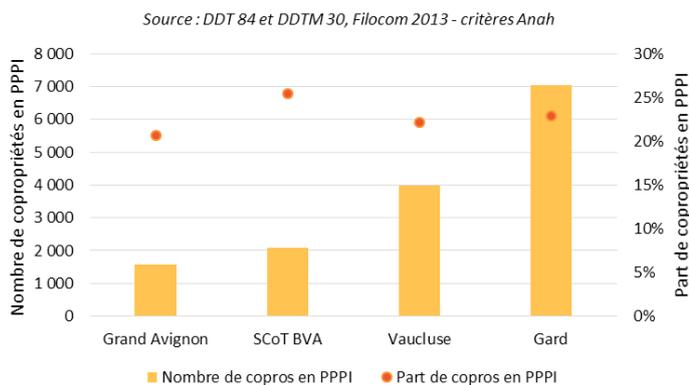
Cette démarche a été l'occasion d'impulser une réelle dynamique partenariale.

Le projet de PLH a été arrêté le 18 novembre 2019 après avis des communes et sera approuvé au premier semestre 2020.

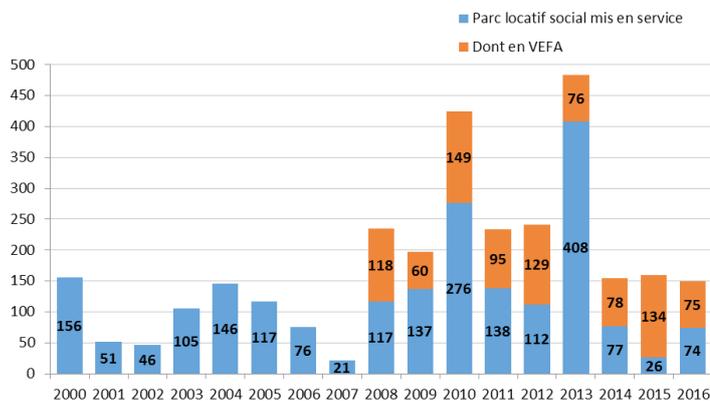
L'AURAV appuiera la CCPRO dans la mise en œuvre du PLH, notamment à travers l'établissement d'un observatoire de l'habitat.

Par ailleurs, l'AURAV poursuit son appui à la Communauté de communes des Sorgues du Comtat dans l'élaboration de son PLH. Un premier diagnostic a été établi en octobre 2019, qui sera finalisé début 2020. L'AURAV contribuera à la réalisation des orientations et à l'animation des échanges avec les partenaires.

Les PLH, un outil pour lutter contre la dégradation des bâtiments et contre l'habitat indigne



Nombre et part de copropriétés dans le parc privé potentiellement indigne



Évolution des mises en service des logements conventionnés HLM depuis 2000 dans le Grand Avignon



LANCEMENT DU PLH DU PAYS D'APT LUBERON

Référentes à l'agence :

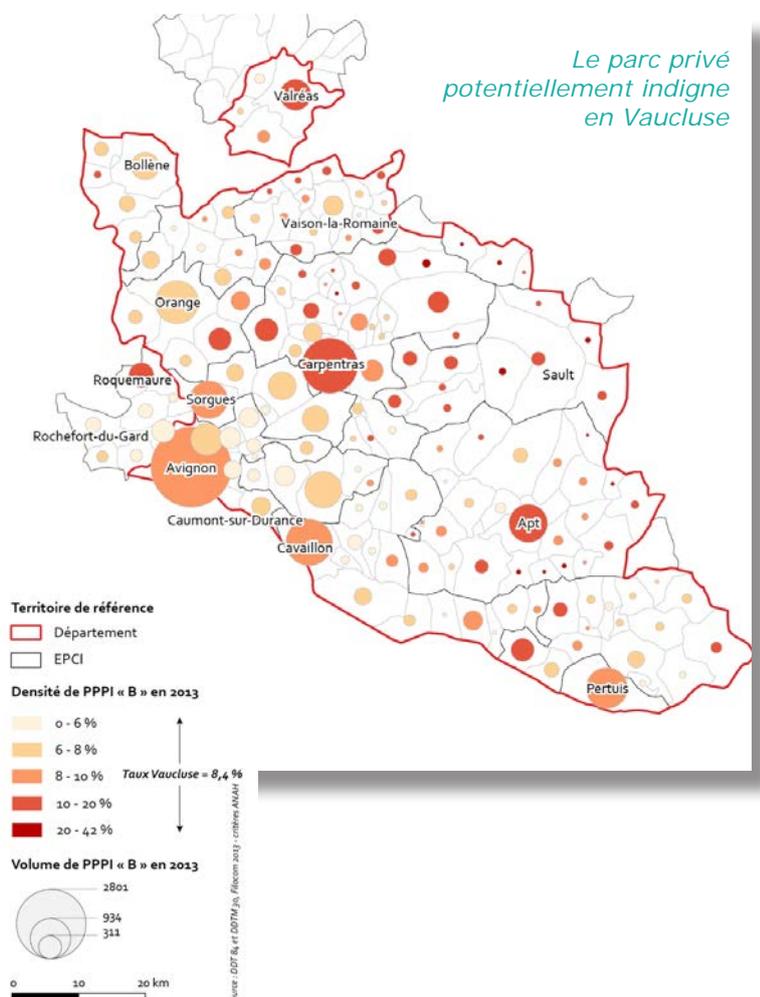
Lisa YAHY

Mélissa CHAZERAND

L'AURAV accompagne la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon dans la définition de sa politique de l'habitat, et notamment dans l'élaboration de son premier PLH. Poursuivant une démarche de planification, de programmation et de mise en œuvre opérationnelle, il s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du SCoT (approuvé le 11 juillet 2019) et de l'étude de stratégie foncière (rendue en octobre 2018).

Réunis en Conseil Communautaire en octobre 2019, les élus du Pays d'Apt-Luberon ont voté le lancement de l'élaboration du PLH.

Le parc privé potentiellement indigne en Vaucluse





Repérage des potentiels fonciers

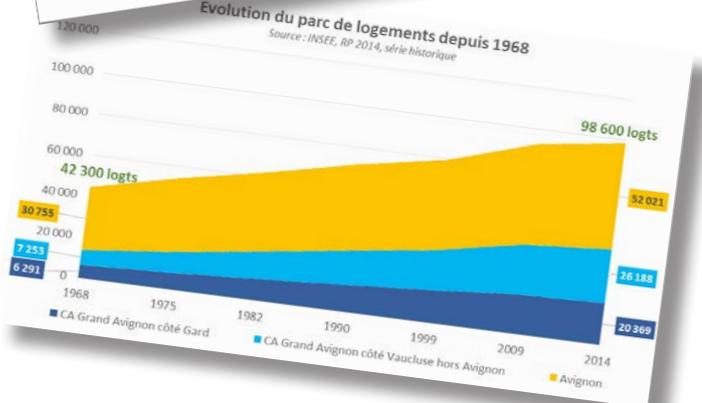
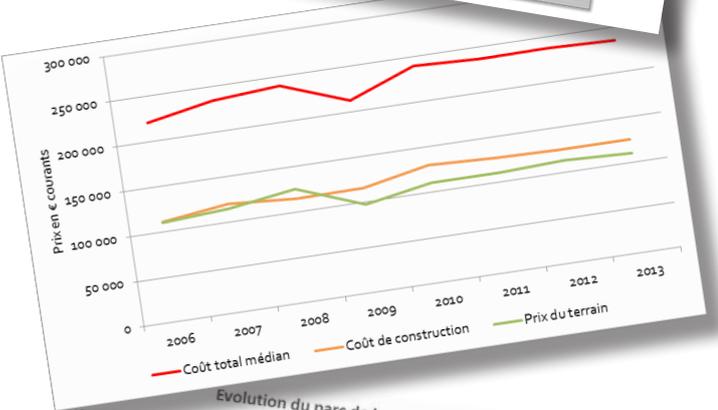
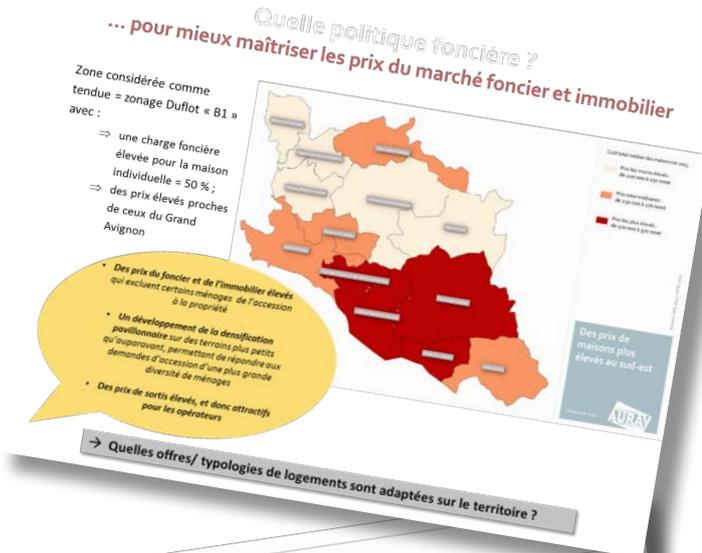
FAVORISER L'ÉLABORATION DES POLITIQUES FONCIÈRES

Référente à l'agence :
Lisa YAHY

L'AURAV poursuit l'accompagnement de ses membres dans l'élaboration de leurs politiques foncières.

Elle réalise des travaux d'études des marchés foncier/ immobilier, de repérage des gisements fonciers et des sites de projets. Elle alimente ainsi les documents d'urbanisme et de planification, notamment le volet foncier des PLH, et préfigure le lancement de stratégies foncières.

L'AURAV a également animé, avec la DREAL PACA et les autres agences d'urbanisme de la Région, une formation sur le volet foncier des PLH, à destination des services de l'Etat.



- De haut en bas :
- Prix des maisons dans les intercommunalités ;
 - Prix des terrains à bâtir du Vaucluse ;
 - Évolution du parc de logements dans le Grand Avignon

03

L'agence appuie les communes et EPCI dans la définition de leurs projets d'aménagement stratégiques et facilite la déclinaison des documents de planification dans ces derniers.

Ses missions consistent à définir les conditions et les principes d'un urbanisme durable : expression des besoins, définition d'orientations urbaines, pré-programmation, identification des leviers d'actions, mise en place de dispositifs partenariaux.



ÉTUDES URBAINES ET AMÉNAGEMENT



CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT URBAIN

L'AURAV accompagne ses membres dans leurs projets d'aménagement, notamment dans la définition des orientations urbaines et éléments de programmation qui constituent des cadres de référence aux porteurs de projet et aux opérateurs.

SUIVI ET EXPERTISE DES PROJETS URBAINS

Référente à l'agence :

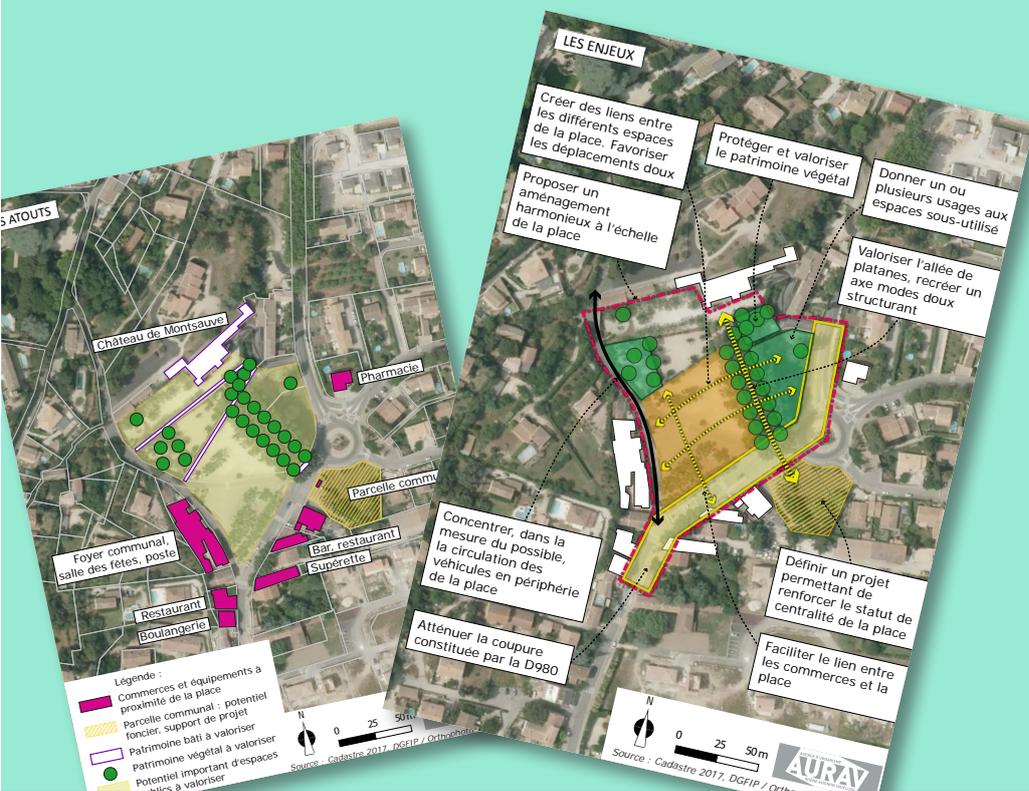
Anne-Lise MAICHERAK

L'AURAV contribue aux principaux projets urbains stratégiques engagés dans le territoire du Grand Avignon, en apportant des données de cadrage (logements, marchés, activités..) ou une expertise en matière réglementaire et pré-opérationnelle, en intégrant les enjeux supra-communaux.

De plus, en lien avec la DREAL PACA et la DDT de Vaucluse, l'AURAV contribue à la démarche Écoquartier régionale et participe à l'expertise des écoquartiers. De manière générale, elle joue un rôle de promotion des écoquartiers dans le Vaucluse.

Expertise de l'écoquartier centre bourg à Volonne (04) :





APPUI A LA DÉFINITION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS

Référente à l'agence :
Anne-Lise MAICHERAK

L'AURAV appuie ses membres dans la définition de principes d'aménagement et de programmation sur leurs sites stratégiques de projets.

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS URBAINS AUTOUR DES QUARTIERS DE GARE

Référentes à l'agence :

Céline HAMEL
Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

En 2016, la Région Sud a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé «Quartiers de gare», afin d'impulser des projets urbains dans les quartiers de gare, en lien avec les PEM.

Sept gares, dont trois en Vaucluse, ont été lauréates de cet AMI. La double candidature des gares de Montfavet (commune d'Avignon)

et de Morières-lès-Avignon, soutenue par le Grand Avignon, ainsi que la candidature de la gare d'Orange, appuyée par la CCPRO, ont été sélectionnées avec les autres sites régionaux : Aubagne, Grasse, Saint-Cyr-sur-Mer et Hyères.

Ces trois études sont en cours de finalisation et l'année 2019 a permis de réunir l'ensemble des acteurs (Région, SNCF, maîtrises d'ouvrage) afin de partager les différents scénarios d'aménagement envisagés en matière de programmation, de stationnement, de modalités opérationnelles, de maîtrise foncière...



Réunir l'ensemble des acteurs afin de partager leurs expertises

COEUR DE VILLE : DÉFINIR DES PROJETS GLOBAUX

Référente à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

L'AURAV appui les EPCI et communes dans leurs politiques de renforcement des cœurs de villes ou de villages, notamment, en 2019, aux côtés du Grand Avignon, du Pays Réuni d'Orange, d'Avignon, de Monteux ou de l'Isle-sur-la-Sorgue. L'enjeu est de définir des projets qui permettent d'actionner l'ensemble des leviers : habitat, commerce, mobilité douce, accessibilité, stationnement, animation, espace public, végétalisation, etc.

Par ailleurs, en partenariat avec les agences d'urbanisme de la Région et sous pilotage du SGAR, l'AURAV anime le réseau des 13 villes lauréates au dispositif national Action Cœur de ville de PACA.

L'objectif consiste à favoriser une communauté de travail pour partager les retours d'expériences, cibler et traiter ensemble des problématiques communes.

Dans ce cadre, quatre ateliers ont été organisés dans la Région sur diverses thématiques et ont permis d'échanger sur les actions menées dans chacune des villes. Ils ont rassemblé autour des 13 communes les principaux partenaires et financeurs du dispositif : l'État, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement, CCI, SCoT...



LA REVITALISATION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES QUELS LEVIERS ?

Le 27 septembre, la Ville d'Avignon a accueilli les chefs de projet « Action cœur de ville » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une seconde journée d'échange dédiée à la question de la « revitalisation commerciale des centres-villes ».

La journée, introduite par Mme Lefèvre, adjointe au maire d'Avignon déléguée au Centre-ville, a été ouverte sur le sujet de la synergie des actions en matière d'aménagement commercial menées aux différentes échelles territoriales : le SCoT, l'EPCI et la commune, avec l'exemple avignonnais présenté par Ingrid Hautefeuille (AURAV) et Marc Skierski (Directeur attractivité ville d'Avignon).

Un panel d'outils opérationnels en faveur de la revitalisation des centres-villes a ensuite été illustré sur la base de retours d'expériences avec les interventions de Christophe CLEMENCET (Var Aménagement) et Marie KRIER (EPARECA).

Sacha Prein de la Métropole marseillaise et Peggy ROUSSELOT de l'AGAM, ont présenté la démarche « Cœur de ville » mise en place sur la Métropole et visant les mêmes objectifs que le dispositif Action cœur de ville.

La journée s'est conclue par une visite du Cœur de Ville d'Avignon guidée par Mme Lefèvre et Marc Skierski, différents rues commerçantes dont certaines ont une affluence à moins de 5%.

2nd atelier du réseau des chefs de projet « Action Cœur de ville » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avignon, 27 septembre 2019

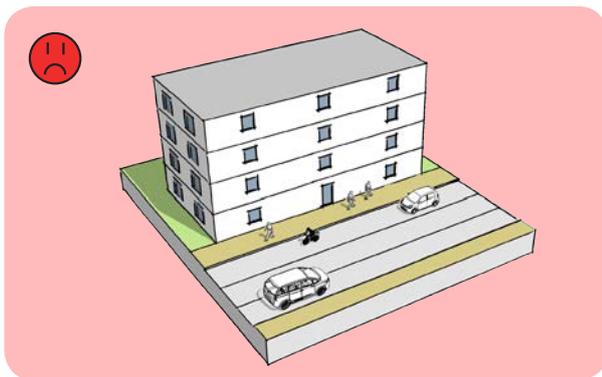


ATTRACTIVITÉ DES CENTRALITÉS URBAINES ET VILLAGEOISES DE LA CCPRO

Référentes à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE
Anne-Lise MAICHERAK

L'AURAV a amorcé la définition d'une stratégie globale visant un renforcement de l'attractivité des cinq centres-villes de la Communauté de communes du Pays Réuni d'Orange. Après un diagnostic synthétique mettant en avant les atouts, faiblesses et opportunités en matière d'habitat, de cadre de vie et de vitalité commerciale, un premier programme d'actions a été proposé.



APPUI À L'ÉTUDE DU PONTET CENTRE

Référente à l'agence :

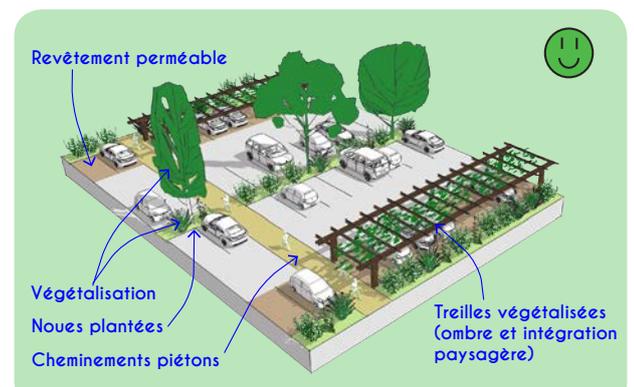
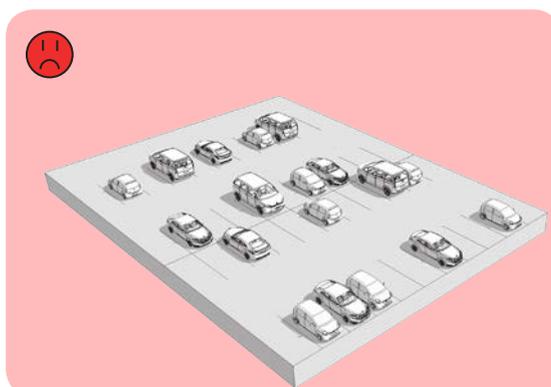
Anne-Lise MAICHERAK

La commune du Pontet, en partenariat avec le Grand Avignon et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a souhaité définir une stratégie d'aménagement sur le secteur du cœur de ville, intégrant le quartier de gare et le quartier prioritaire politique de la ville Joffre/centre-ville.

L'accompagnement de l'AURAV a porté sur la formalisation et le suivi de la prestation.

L'AURAV a également accompagné la commune dans la définition de principes d'aménagement sur l'avenue Charles de Gaulle qui se situe dans la continuité directe du cœur de ville.

Définition de principes d'aménagement au niveau de l'avenue Charles de Gaulle



OBSERVATION ET PROSPECTIVE

04

L'agence est un outil de connaissance et de prospective des dynamiques territoriales, des évolutions socio-économiques et des modes de vie. Ses travaux en la matière concernent autant les échelles régionales qu'infra-communales.

La mission d'observation constitue un socle des activités partenariales de l'agence, qui a pour vocation l'animation d'observatoires permanents et la réalisation d'analyses ciblées dans une optique d'aide à la décision. Dans ce cadre, l'agence fabrique, collecte, capitalise, traite et mutualise les données.

CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

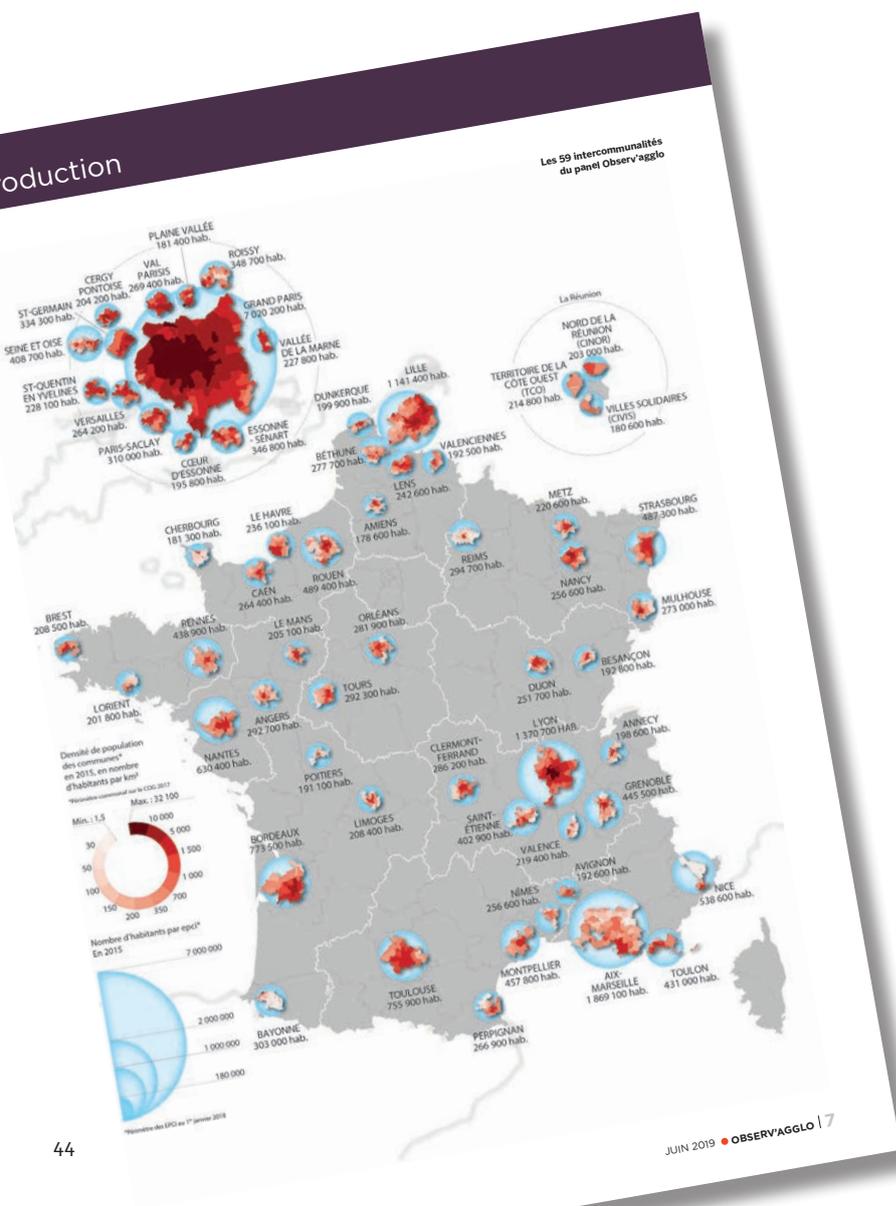
L'AURAV constitue un outil de connaissance des territoires, des modes de vie et des évolutions socio-économiques, dans une optique d'aide à la décision.

CONTRIBUER À LA DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL : AVIGNON TERRE DE CRÉATION

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial « Avignon Terres de Création » conduite par le Grand Avignon et l'ensemble des partenaires associés, l'AURAV a animé, en janvier 2019, un premier atelier de travail sur la question de la qualité de vie et du bien-être dans le Grand Avignon.

Un second atelier a été tenu en juin 2019, sur la base du baromètre national Observ'agglo conduit par la Fédération Nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), qui propose 150 variables et 50 indicateurs sur des thèmes variés tels que la démographie, l'économie, le logement, le cadre de vie, etc. Il s'agissait de positionner et de comparer le Grand Avignon avec 59 autres grandes agglomérations et Métropoles françaises sur de multiples thématiques. Dans ce cadre, en 2020, une valorisation sur les spécificités du Grand Avignon sera réalisée.



SUIVI DES SITES ET PROJETS DE LOGEMENTS DANS LE GRAND AVIGNON ET LA CCPRO

Référente à l'agence :

Lisa YAHY

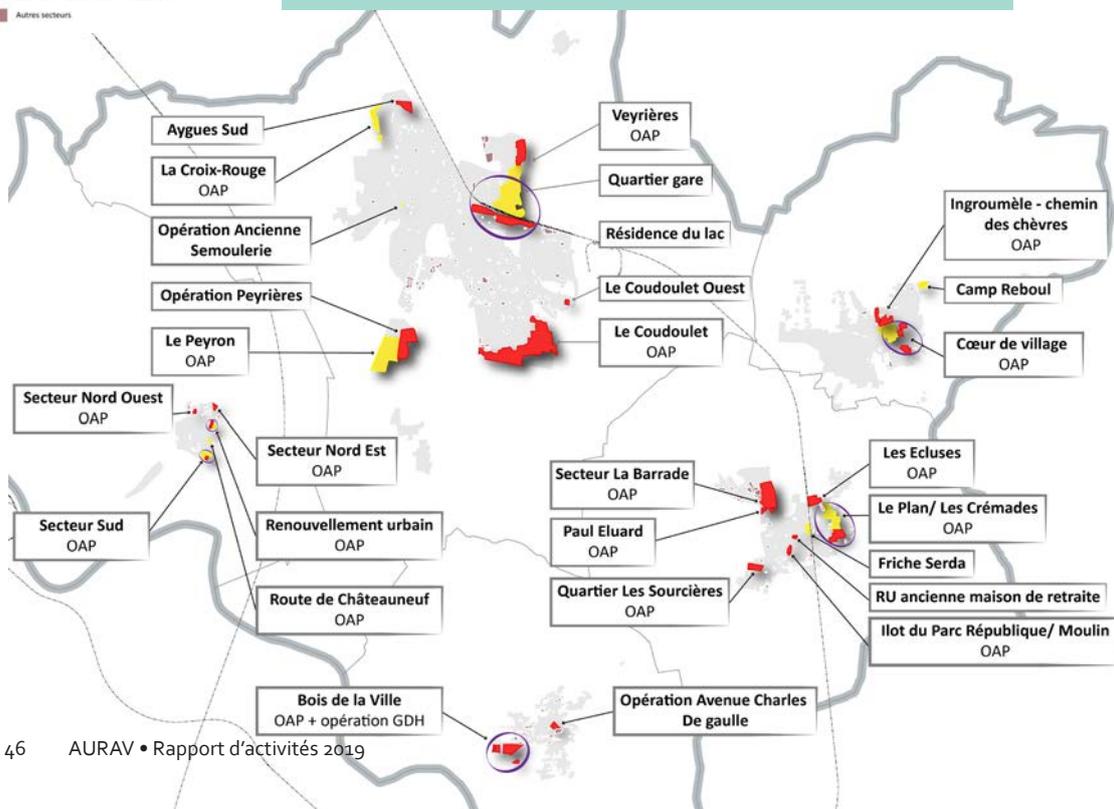
L'AURAV accompagne la CCPRO et le Grand Avignon dans l'identification et le suivi des grands sites de projets dédié à la production de logements.

Ce travail a permis de réaliser le volet foncier des PLH des deux intercommunalités. Il vise à suivre, actualiser et réajuster la programmation de logements, le phasage et les outils (fonciers, réglementaires et opérationnels) à mobiliser. À cet effet, l'AURAV a participé aux ateliers fonciers du Grand Avignon, afin de co-construire avec les Communes la démarche de suivi des sites de production de logements.

Elle poursuivra également ce travail avec la CCPRO, dans le cadre de la mise en œuvre de son Observatoire de l'Habitat et du Foncier.

Temporalités prévues des Sites stratégiques

- Potentiel foncier à 0-6 ans + PLH 2
 - Potentiel foncier à + 6 ans + veille foncière
- Gisements foncier non stratégiques
- Autres secteurs



- 01 Une pénurie de foncier**
Malgré une pénurie de foncier mo...
- 02 Des réflexions à mener**
Le territoire doit d'ores et déjà ar...
- 03 De gros enjeux de requalification**
De gros enjeux de requalification...
- 04 Des actions de requalification**
Globalement, même si des actions...
- 05 Intégrer et rendre accessible**
La zone de Saint-Joseph (Le Thon...
- 06 Veiller à conserver la**
Certaines zones d'activité économi...

- 01 Identifier les zones à**
L'enjeu est de préserver les terre...
- 02 Interdire les usages su**
Il s'agit notamment de limiter, de...
- 03 Encadrer le regroupement**
L'enjeu est de former un ensemb...
- 04 Limiter et encadrer le**
Il s'agit de préciser les règles p...
- 05 Ne pas considérer les**
La priorité sera de protéger les t...
- 06 Encadrer la diversifica**
L'enjeu est de permettre la divers...
- 07 Privilégier le réinvest**
- 08 Proposer, sous condit**
- 09 Mettre en place une v**
- 10 Définir, dans l'empris**
l'urbanisation future e
L'enjeu est de privilégier l'amena...



Ville d'Orange

ÉCONOMIE, HABITAT ET AGRICULTURE : CONSTATS ET ENJEUX FONCIERS DU PAYS DES SORGUES ET MONTS DE VAUCLUSE

Référents à l'agence :

Lisa YAHY

Yohann LEPOSTOLLEC

Marine KUSNIEREK

L'AURAV a réalisé une étude permettant d'identifier les enjeux fonciers de la Communauté de Communes en matière de développement économique, d'habitat et d'agriculture. Ce travail vise à proposer des orientations pour l'élaboration d'une stratégie foncière et d'aménagement et de prioriser les actions à mettre en œuvre. Ce travail se poursuivra en 2020.

Développement économique, habitat, agriculture Constats et enjeux fonciers dans le Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

ÉCONOMIE

Mobilisable dans l'existant mais un potentiel à moyen terme
 Mobilisable au sein des zones d'activité existantes, il n'y a pas d'enjeux à moyen terme quant à la programmation. 17 ha, aujourd'hui en création, ont permis de satisfaire une grosse partie de la demande marchande des 3 ans, permettront de continuer à satisfaire l'endogène et de répondre à d'éventuelles demandes à Châteauneuf-de-Gadagne viendront compléter cette offre à moyen terme (au-delà de 3 ans).

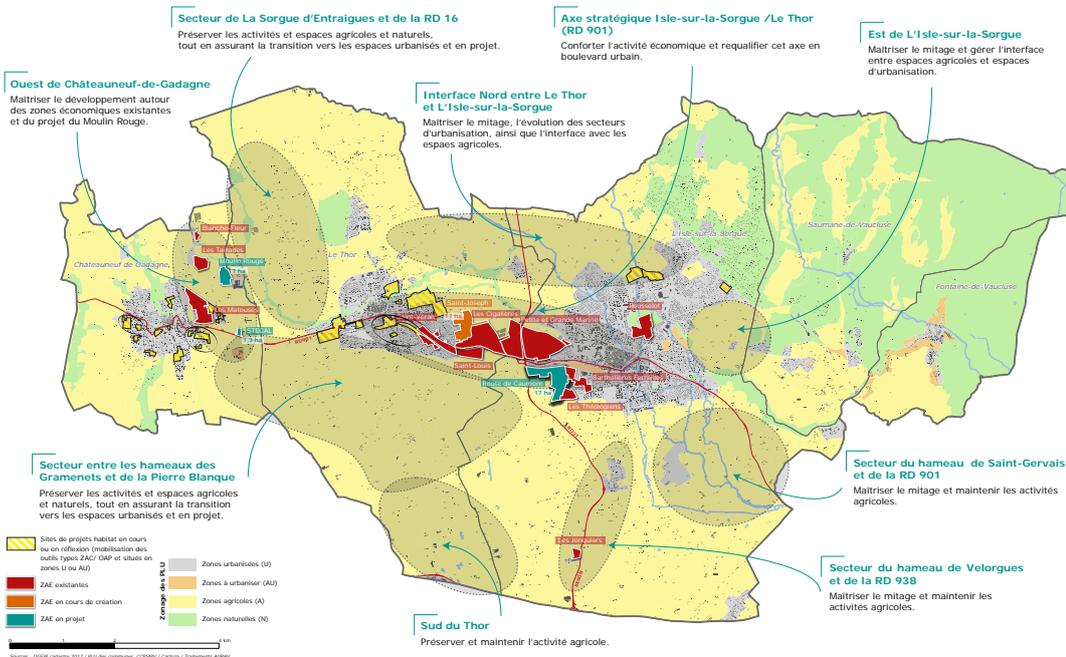
Pour un développement économique maîtrisé sur le long terme
 Anticiper l'avenir si il souhaite poursuivre son développement économique à plus long terme (au-delà de 5 ans) : les secteurs d'activité économique doit être réfléchi dès aujourd'hui afin d'anticiper les questions foncières (qualité des activités agricoles, etc.) ou de mobilité (voierie, transport en commun), tout en ayant comme objectif un équilibre entre activités économiques et activités agricoles.

Qualification urbaine sur l'axe stratégique L'Isle/LeThor
 Le long de la RD901, en termes de qualité paysagère et de voirie ont déjà été fléchés par les collectifs. Il est prévu qu'elle s'intègre au fonctionnement de la Cigalière et au tissu existant. Un schéma d'aménagement d'ensemble, intégrant la zone de Saint-Joseph et la zone en projet Route de Caudon, permettra de garantir la cohérence et de lisibilité et de faire de la RD901 un véritable boulevard urbain.

Qualification à poursuivre au sein des ZAE
 Les actions de qualification au sein des zones ont déjà été menées (signalétique, voirie, etc.), les ZAE peuvent encore être améliorées. Les aménagements paysagers peuvent être réalisés mais surtout, l'accessibilité, en mode doux (piétons, cyclistes) doit être améliorée. On notera également des enjeux de qualification des parcelles privées.

Accessible et visible la zone de Saint-Joseph
 La zone de Saint-Joseph est en cours de création est peu visible de la RD901 (axe principal d'accès). Afin de conforter sa vocation agricole et de qualité, il est prévu qu'elle s'intègre au fonctionnement de la Cigalière et au tissu existant. Des actions de qualification des zones d'activités le long de la RD901 (la Cigalière notamment) devront être mises en œuvre. La zone devra être facilitée en développant les déplacements doux et collectifs.

Vocation économique des ZAE
 Les ZAE (notamment la Barthalière, la Grande Marine et Saint-Véran) arborent une proportion de locaux à usage agricole plus élevée que sur d'autres zones. Les règlements des PLU constituent en la matière un véritable levier d'actions.



AGRICULTURE

Fort potentiel agronomique et économique
 Les zones à fort potentiel agronomique et économique sont de qualité et de soutien l'activité agricole, notamment dans les zones à fort potentiel, équipées à l'irrigation et à la mécanisation.

Risques de nuire à l'agriculture ou de remettre en cause sa pérennité
 Les extensions de constructions dans les zones agricoles et via les PLU, les extensions de constructions dont le lien avec l'activité agricole doit être évalué.

Prévention de nouvelles constructions avec les bâtis existants
 Les constructions doivent être cohérentes et ainsi éviter le mitage (ex. hameaux agricoles mis en place par certaines collectivités).

Changement de destination des bâtiments agricoles
 Pour maîtriser les possibilités de changement de destination, cibler les bâtiments présentant un intérêt pour la pérennité d'une exploitation en activité, ou encore à la qualité paysagère du site. Il est recommandé de permettre l'implantation et l'aménagement des structures liées à la transformation et au conditionnement agricole et de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

Reserves foncières comme des réserves foncières pour l'urbanisation
 Les terres cultivées et cultivables et de promouvoir des actions de reconquête, en poursuivant le travail de qualification des exploitations agricoles, en l'orientant notamment vers l'agro-tourisme, le développement agricole et la ferme.

Reconversion des anciens bâtiments agricoles ou de bâtiments existants
 Les actions de réhabilitation des anciens bâtiments agricoles ou de bâtiments existants doivent être encouragées, en favorisant les solutions pour le logement des employés saisonniers.

Maîtrise sur les parcelles de propriété publique
 Les actions de maîtrise sur les parcelles de propriété publique doivent être encouragées, en favorisant les solutions pour le logement des employés saisonniers.

Opérations d'aménagement, des zones de transition entre les zones agricoles et les espaces agricoles
 Les opérations d'aménagement des zones de transition entre les zones agricoles et les espaces agricoles doivent être encouragées, en favorisant les solutions pour le logement des employés saisonniers.

HABITAT

- Définir une politique foncière pour mieux mobiliser le foncier disponible...**
 Avec un potentiel foncier équivalent à 9 années de production de logements (sur la base du rythme actuel de 220 logts/an), l'enjeu pour la CCPSMV est de mobiliser ce foncier disponible mais aussi d'anticiper le foncier nécessaire à son développement à plus long terme. Une telle stratégie permettra de rendre visible, sur la durée, l'évolution des zones d'urbanisation.
- ... et mieux maîtriser la production de logements**
 Une politique foncière nécessite la mobilisation de l'ensemble des outils réglementaires, opérationnels et économiques (financiers et fiscaux) nécessaires à la maîtrise du foncier et de son coût. Elle permettra également de veiller à l'équilibre des opérations à l'échelle intercommunale et à la diversité de l'offre de logements proposée (typologies, libre/ social, locatif/ accession).
- Optimiser les opérations d'aménagement pour limiter la consommation de l'espace**
 La question de la mobilisation du foncier se pose, dans un contexte contraint de préservation des espaces agricoles et naturels, qui se traduira dans les prochaines années par des règles mettant en application le principe de « zéro artificialisation nette ». Dans ce cadre, l'enjeu des formes urbaines et densités, acceptables et adaptées, doit d'ores et déjà être anticipé.
- Mieux intervenir sur les secteurs où le parc existant est le moins attractif (vacance, dégradation, etc.)**
 L'enjeu est d'identifier précisément ces secteurs, particulièrement en centres anciens. La remobilisation du parc existant vacant, ou encore l'amélioration de la qualité des logements, pourront s'appuyer notamment sur le dynamisme du marché immobilier ancien.

Accessibilité Potentielle Localisée aux médecins généralistes*

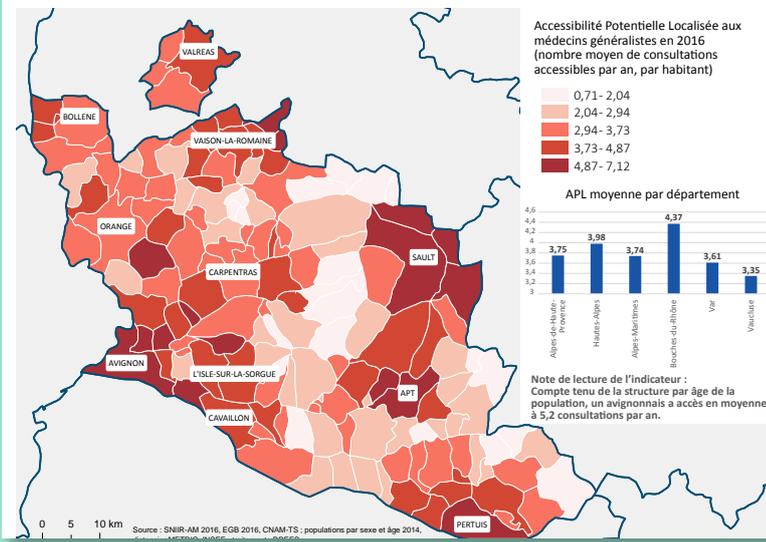
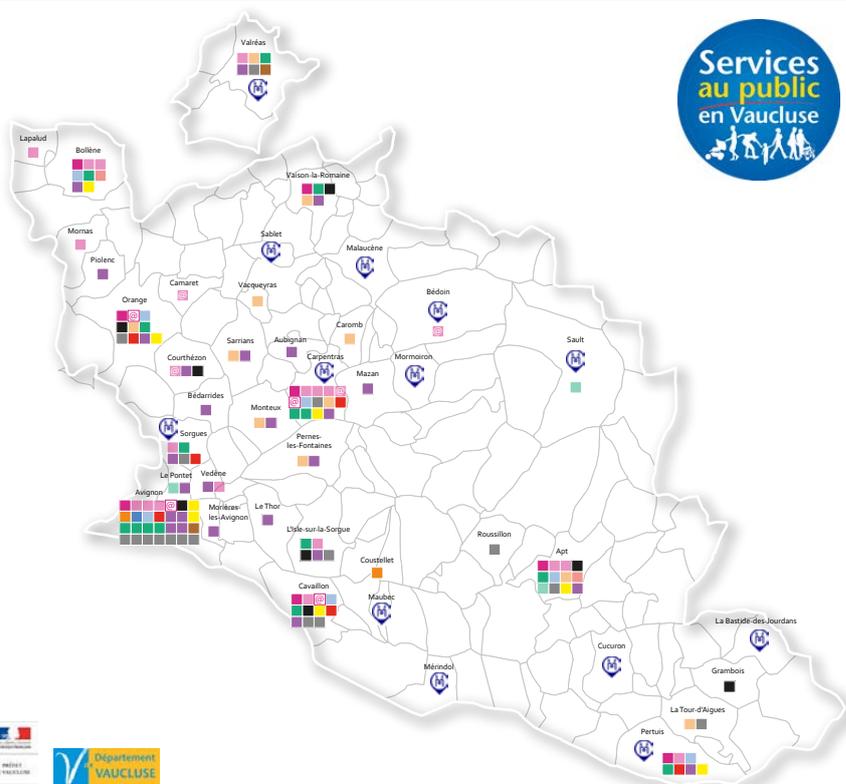


SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

Depuis 2017, l'AURAV accompagne le Département de Vaucluse et l'État dans l'élaboration de ce schéma. Établi pour une durée de 6 ans, il vise à qualifier et à renforcer l'offre de services jugés essentiels par la population et à développer les coopérations et mutualisations des services, ceci afin d'assurer un égal accès aux services aux habitants.

Dans ce cadre, l'AURAV intervient dans la production d'éléments de connaissance sur les équipements et services présents dans les territoires de Vaucluse.



LES LIEUX D'ACCUEIL SOCIAL

- Espace départemental des solidarités Conseil Départemental (EDEs)
 - Antenne
- Agence Sécurité sociale agricole (MSA)
 - Permanence et point d'accueil
- Accueil Caisse d'allocations familiales (CAF)
 - Point relais
 - Point numérique
 - Espace numérique
- Agence Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
 - Permanence
- Agence d'accueil Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
 - Permanence
- Accueil Centre communal d'action sociale (CCAS) des villes de + de 5 000 habitants
- Agence Pôle Emploi
- Centres sociaux (CS)
- Missions locales (ML)
- Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC)
- Présence d'une Maison de services au public (MSAP)



Lieux d'accueil social et opérateurs à caractère social

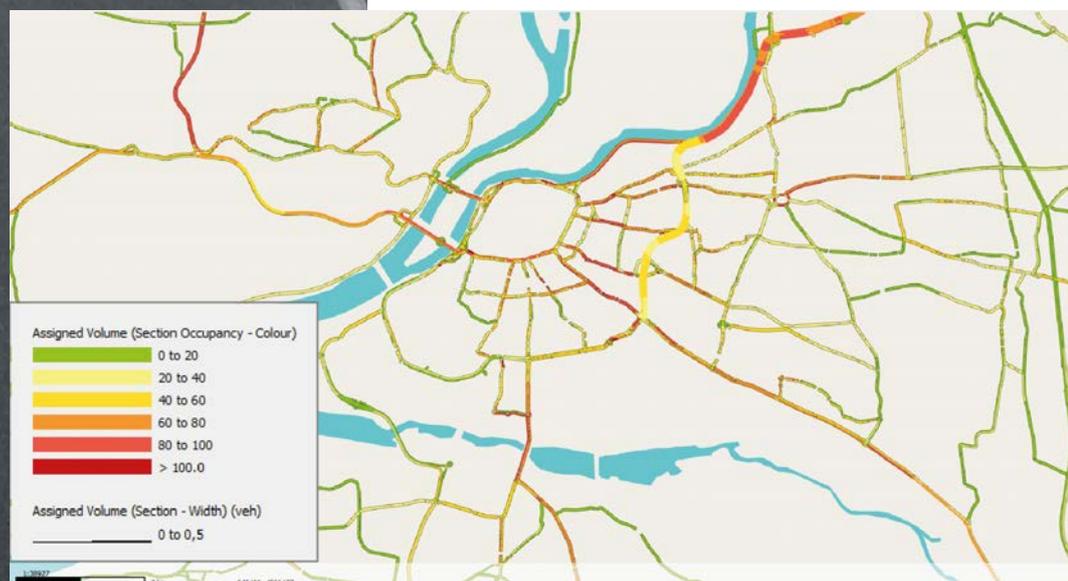


APPUI À L'ÉLABORATION DU MODÈLE DE TRAFIC DU GRAND AVIGNON

Référente à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

L'AURAV accompagne le Grand Avignon et le Cerema dans l'élaboration d'un modèle d'analyse de trafic. Celui-ci vise à reconstituer la demande et le niveau de service du réseau routier. Il permettra d'évaluer l'impact de projets routiers, de dimensionner des projets d'infrastructures routières, et de tester l'impact des projets de développement local sur les déplacements et les réseaux.



*Un modèle pour appuyer le choix en
matière de mobilité*

COMPRENDRE LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'AURAV appuie les acteurs économiques en proposant des éléments d'éclairages sur les activités traditionnelles, innovantes ou en émergence et en faisant vivre un outil partenarial de gestion des zones d'activités.

NOTE DE CONJONCTURE DU GRAND AVIGNON

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

L'année 2019 a vu le lancement d'une note de conjoncture qui a pour vocation de sortir chaque semestre. Ces notes seront produites par l'AURAV.

Elles visent à apprécier et à caractériser, à l'échelle du Grand Avignon, l'emploi, les recrutements et la demande d'emploi et à observer les dernières tendances. L'objectif de cette note est d'anticiper les mutations en cours et de nourrir les politiques publiques.



L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DANS LE GRAND AVIGNON

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

L'industrie agro-alimentaire constitue un secteur clé de l'économie du Vaucluse, et plus spécifiquement du Grand Avignon. Au-delà de l'activité agricole à proprement parler, les activités de transformation des matières premières agricoles représentent à la fois un secteur d'exportation majeur et un vecteur d'innovation.

L'AURAV a donc réalisé une publication qui dresse le portrait de ces industries bien spécifiques - emplois, établissements, secteurs - et qui revient sur les tendances passées. Cette publication met également l'accent sur les nombreux atouts et dispositifs mis en place pour soutenir la filière.

CHIFFRES CLÉS ÉCONOMIQUES D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

L'AURAV a réalisé un panorama qui dresse le portrait économique de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à l'image de celui réalisé pour le Grand Avignon en 2018. Ce panorama constitue un état des lieux qui permettra de suivre les effets de la zone économique stratégique du Plan inscrite au SCOT.

Ce document propose une analyse de l'emploi et de ses évolutions par secteurs d'activités, des types d'emplois, du tissu économique, de la population active, ainsi qu'un zoom sur la demande et l'offre d'emploi à Entraigues-sur-la-Sorgue. Il témoigne notamment de l'importance de la sphère productive et d'une forte dynamique de l'emploi salarié depuis 2008.



D'UN OUTIL D'OBSERVATION DÉPARTEMENTAL DES ESPACES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VERS UN OUTIL RÉGIONAL

Référénte à l'agence :

Marine KUSNIEREK

Au-delà d'un outil web de cartographie dynamique qui recense et qualifie les zones d'activités économiques en Vaucluse, CARTOZA est aussi une démarche qui rassemble l'ensemble des acteurs économiques du territoire autour d'enjeux liés au développement économique des territoires.

CARTOZA est issu d'un partenariat rassemblant la DDT 84, le CD 84, l'EPF PACA, la CCI 84 et l'AURAV autour d'une convention triennale qui a pris fin le 31 décembre 2019. Le déploiement d'un système régional d'observation du foncier économique « Sud Foncier Eco », reprend les contenus de CARTOZA.

L'année 2019 a permis de faire la transition auprès des acteurs concernés, EPCI notamment, entre l'outil départemental CARTOZA et l'outil régional Sud Foncier Eco.

Une analyse des gisements foncier au sein des zones d'activité économique de la Communauté de Communes Rhône-lez-Provence a également été réalisée afin de nourrir CARTOZA.

A l'avenir, l'AURAV participera aux réflexions sur le dispositif d'observation des espaces d'activités économiques du territoire régional.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE : UN PROGRAMME POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Référénte à l'agence :

Marine KUSNIEREK

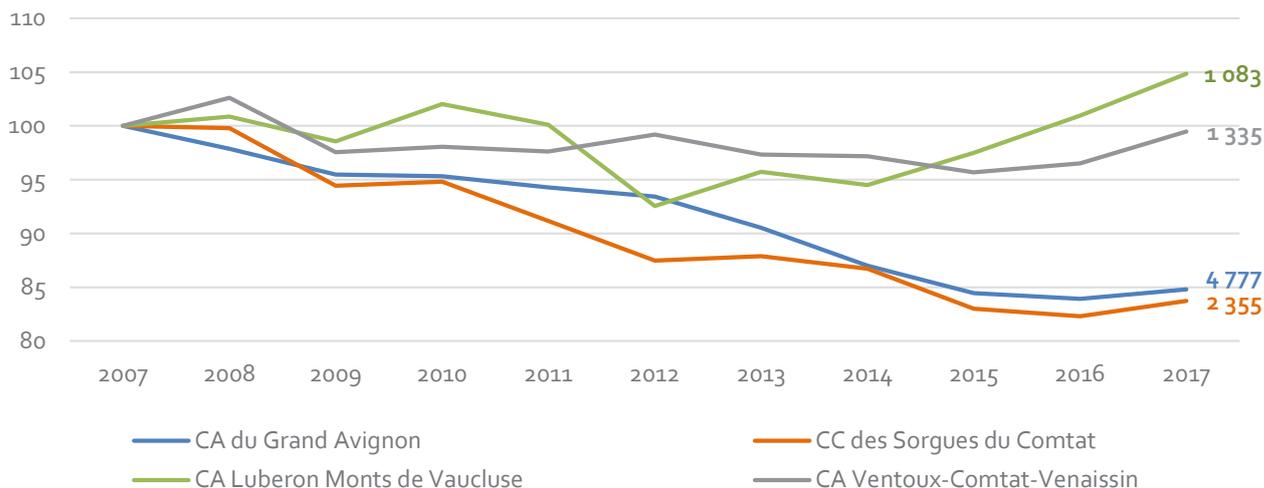
Le programme national « Territoires d'Industrie » vise à redynamiser l'industrie française à travers 17 mesures pour aider les territoires à développer ou renforcer leurs projets de territoire.

Les intercommunalités du Grand Avignon, de Luberon Monts de Vaucluse, Ventoux

Comtat Venaissin et des Sorgues du Comtat ont été identifiées comme des territoires à forte dimension industrielle et travaillent aujourd'hui autour d'un projet de territoire commun dans une vision globale et partagée.

Dans ce cadre, l'AURAV a participé à la démarche à travers notamment l'analyse du poids et des dynamiques du secteur industriel à l'échelle des quatre intercommunalités. Chaque territoire présente des dynamiques particulières mais ils se retrouvent autour d'un dénominateur commun : l'industrie alimentaire, qui regroupe la majorité de l'emploi salarié industriel.

Evolution (base 100) de l'effectif salarié dans le secteur industriel (et effectif en 2017)





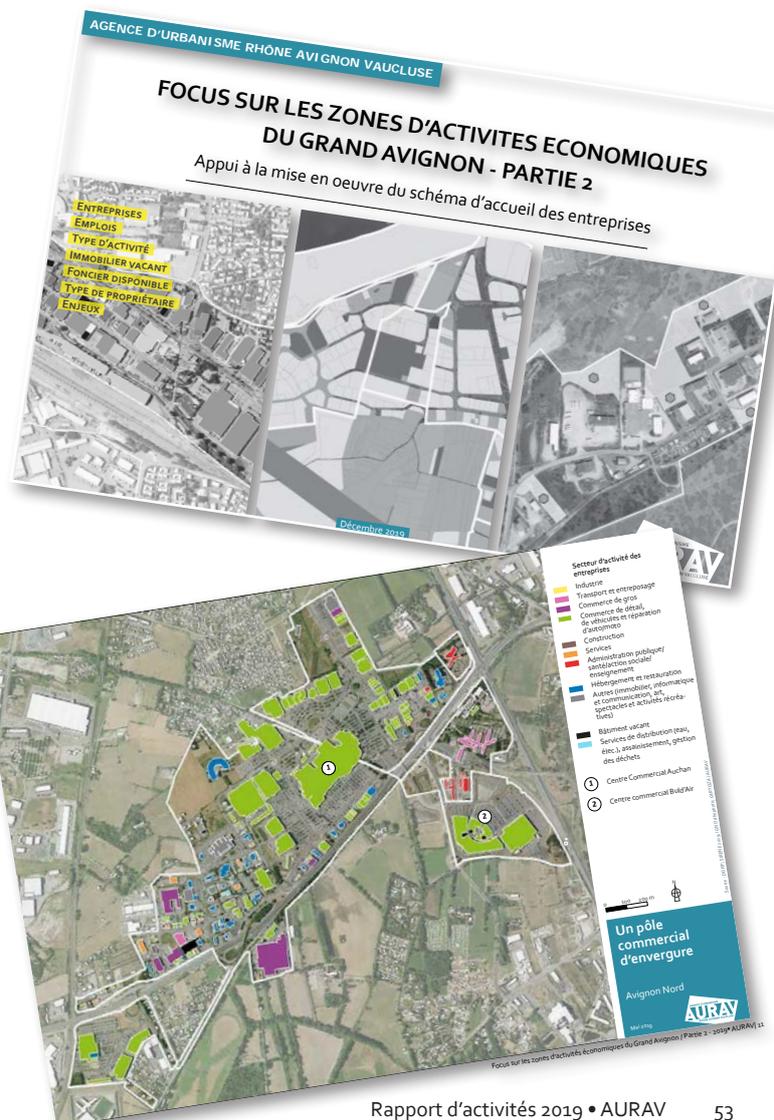
FOCUS SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU GRAND AVIGNON

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

Le Grand Avignon a élaboré un Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) pour appuyer sa stratégie de développement économique. Afin d'anticiper et suivre la mise en oeuvre du SAE, le Grand Avignon a missionné l'AURAV pour produire un état des lieux de ses zones d'activités économiques et mettre en avant les enjeux des principales d'entre-elles. Initié en 2018, où quatre zones d'activités de l'agglomération avignonnaise ont été traitées, ce travail s'est poursuivi en 2019 avec l'analyse de 7 nouvelles zones ou ensemble de zones d'activités :

- Avignon Nord (Le Pontet, Sorgues, Vedène) ;
- Couquiou (Entraigues-sur-la-Sorgue) ;
- Secteur de Chalançon (Vedène) ;
- Les Fonds et les Saffranières (Vedène) ;
- Clos Folard, Decluny et Saint-Montange-Carmejeanne (Vedène et Morières-lès-Avignon) ;
- Campveires (Morières-lès-Avignon) ;
- Les Mouttes Basses (Morières-lès-Avignon).

Ces focus par zone apportent un éclairage quantitatif et qualitatif (type d'activités, nombre d'établissements, emplois, foncier disponible, immobilier vacant, etc.). En 2020, ce travail se poursuivra sur de nouvelles zones d'activités de l'agglomération.



05

L'agence d'urbanisme est un outil d'information et de diffusion des savoirs. Elle facilite l'information permanente des acteurs et la mise en perspective des problématiques territoriales et socio-économiques.

L'agence joue un rôle de centre de ressources. Dans ce cadre, elle assure :

- la diffusion de publications pédagogiques et de documents de synthèse, notamment via le site internet ;
- la sensibilisation des acteurs publics ou privés et de la population sur les évolutions et enjeux sociétaux et territoriaux ;
- l'organisation d'événements et de débats, de « formations » en direction des élus et techniciens du territoire ;
- la participation à des événements extérieurs, aux réseaux de professionnels.

ANIMATION TERRITORIALE ET CENTRE DE RESSOURCES



SENSIBILISER ET INFORMER

L'agence, « capteuse d'évolution », est un outil de sensibilisation, de facilitation des échanges autour des évolutions sociales, sociétales, environnementales, économiques, réglementaires...

LE PATRIMOINE VÉGÉTAL URBAIN : RETOUR SUR LE SÉMINAIRE

Référentes à l'agence :

Auriane BROUSSE

Anne-Lise MAICHERAK

Face aux enjeux liés à la Nature en ville et aux défis d'adaptation au réchauffement climatique, l'AURAV a organisé le 4 juillet 2019 un séminaire sur le « Patrimoine Végétal Urbain ». Accompagné par la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin pour son travail sur les îlots de chaleur, et par l'INRAE sur les essences végétales d'aujourd'hui et de demain, le séminaire, qui a rassemblé élus et techniciens, a permis à l'AURAV de présenter ses travaux sur la nature en ville : essences d'arbres à privilégier, toitures végétalisées, coefficient de biotope (CBS), protection et valorisation des arbres remarquables. L'objectif étant d'apporter des solutions concrètes et durables pour des villes méditerranéennes résilientes.





MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Référente à l'agence :

Anne-Lise MAICHERAK

L'AURAV, le Grand Avignon et l'ARPE-ARB (Agence régionale pour l'environnement et Agence régionale de la biodiversité) ont organisé le 5 décembre 2019 un atelier-déjeuner sur la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement. Une trentaine d'élus étaient présents et ont pu échanger sur les enjeux et actions liés à la biodiversité, grâce notamment à de nombreux retours d'expérience.

COEUR DE VILLE, UN ATELIER SUR AVIGNON

Référentes à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

Anne-Lise MAICHERAK

L'AURAV anime avec les autres agences de PACA le réseau des 13 villes lauréates au dispositif national Action Cœur de ville.

Dans ce cadre, elle a organisé un atelier à Avignon sur la revitalisation commerciale qui a regroupé les chefs de projets Cœur de villes, et les principaux partenaires et financeurs du dispositif (l'État, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement, CCI, SCoT...). Les visites ont permis de présenter les actions menées par la ville d'Avignon.



S'ENRICHIR D'AUTRES EXPÉRIENCES ET S'IMPLIQUER DANS LES RÉSEAUX NATIONAUX

L'AURAV a pour vocation de diffuser localement les expériences innovantes à l'oeuvre dans d'autres territoires, de valoriser les expertises et les éléments de connaissance applicables aux enjeux des territoires vaucusiens.

Elle participe aux clubs thématiques de la FNAU qui constituent des moments d'échanges entre professionnels. L'AURAV a contribué en 2019 aux travaux de la FNAU et du réseau des agences de PACA. Elle était également présente aux 40^{ème} rencontres de la FNAU sur la question des territoires en transition qui se sont déroulées en Île de France.

COMMUNICATION ET DATA RESSOURCES

L'AURAV constitue un «centre de ressources», de veille et d'information sur les questions territoriales. Elle a également pour mission la gestion et la valorisation des données numériques.

DIFFUSION ET COMMUNICATION NUMÉRIQUES

Référente à l'agence :
Laure BIGOURDAN

Avec la mise en ligne de son nouveau site internet, l'AURAV diffuse une newsletter mensuelle.

Celle-ci met en avant les dernières réalisations de l'Agence ainsi que des focus sur l'actualité de l'urbanisme. Elle permet d'atteindre un large public local composé d'élus, de techniciens, d'urbanistes, de partenaires professionnels, associations ...

De plus, en 2019, l'AURAV a renforcé sa visibilité via son nouveau compte Twitter. Celui-ci, alimenté par les actualités de l'Agence, permet de mieux suivre les acteurs du monde de l'Urbanisme, tant locaux que nationaux.

Pour nous suivre, c'est simple, voici notre compte : @AURAV_Avignon



AURAV @AURAV_Avignon · 3 déc. 2019

En vue du très prochain arrêt du SCOT du bassin de vie d'Avignon, l'AURAV et le Syndicat Mixte présentent le projet finalisé aux DGS et directeurs.trices des 34 communes du territoire.

#SCOT #urbanisme #territoire #SMBVA



UN ENJEU ACTUEL MAJEUR : MAÎTRISER ET SAVOIR TRAITER LA DONNÉE

Référente à l'agence :
Laure BIGOURDAN

La mission d'observation des dynamiques territoriales et socio-démographiques de l'AURAV implique un travail permanent d'identification, d'acquisition, de mise à jour, de gestion et d'exploitation des nombreuses bases de données.

À travers ce rôle, l'agence constitue un centre de ressources mutualisé permanent pour ses membres dans une optique d'aide à la décision.

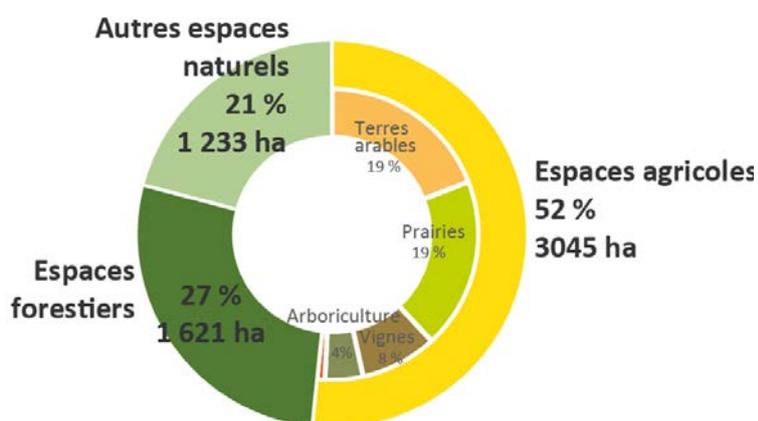
En 2019, l'agence a notamment :

- effectué un recensement et une analyse d'indicateurs socio-économiques et démographiques, en partenariat avec le Département de Vaucluse ;
- analyse de l'artificialisation via la donnée Occupation du Sol régionale, réalisée dans le cadre de la convention partenariale avec la Région Sud PACA ;
- exploité les données MAJIC-Fichiers Fonciers de la DGFIP, dans le cadre d'études sur la consommation foncière, notamment sur les SCOT Gard Rhodanien et Bassin de Vie d'Avignon ;

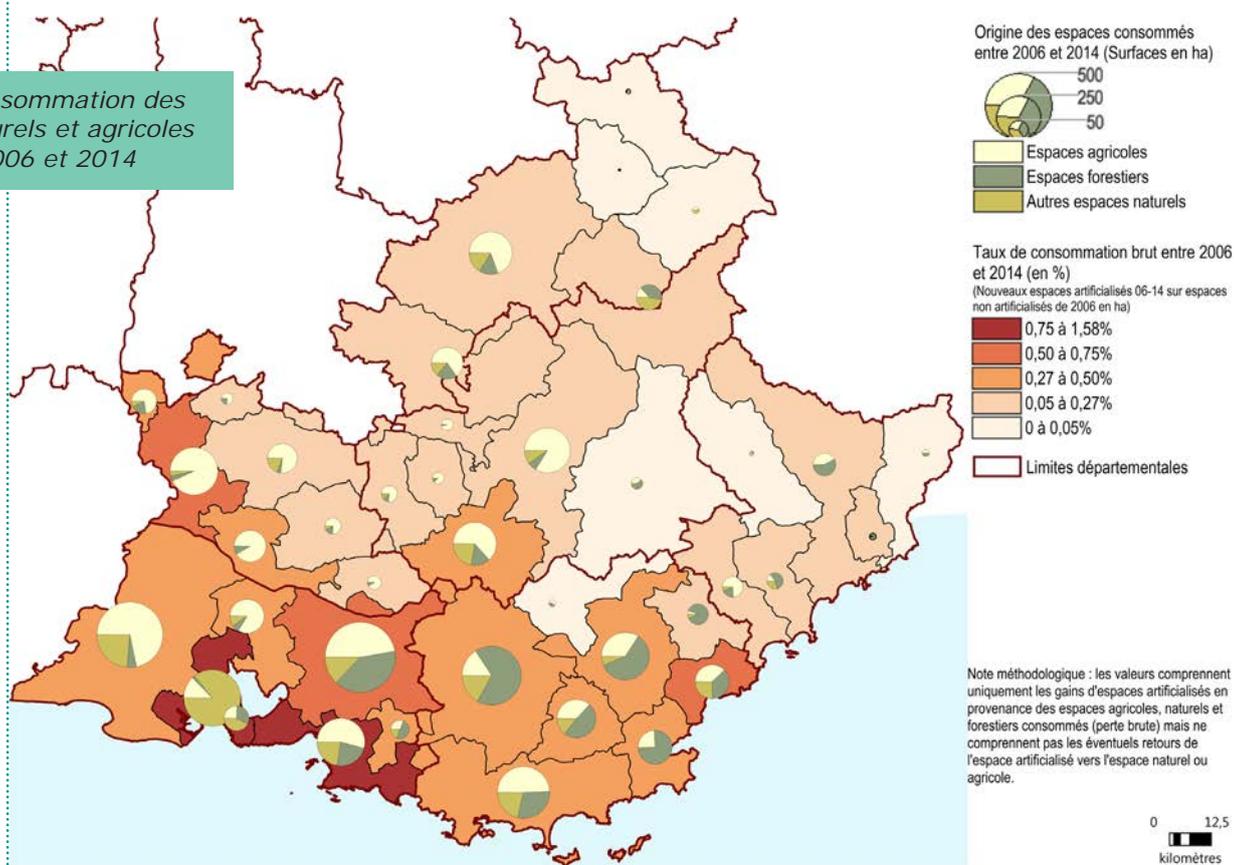
- acquis et exploité les données «Demande de Valeur Foncière (DVF)», permettant l'analyse des marchés fonciers pour les divers documents de planification (SCOT, PLH) ;

- acquis et exploité les données «Filocom», dans le cadre du PLH du Grand Avignon, ayant permis un zoom sur la vacance des logements.

Origine des espaces artificialisés de la Région Sud PACA :



Taux de consommation des espaces naturels et agricoles entre 2006 et 2014



LES AUTRES ACTIVITÉS

Depuis 2014, l'AURAV et les autres agences d'urbanisme ont établi un partenariat avec la Région Sud qui permet de l'appuyer sur les questions d'aménagement du territoire, de transports et de développement économique.

Le Programme Partenarial de Travail (PPT) constitue le cadre des interventions et des missions de l'AURAV. Etabli et adopté par le Conseil d'administration, il mutualise et croise les besoins et les attentes qui ont été exprimés par les membres, qu'ils soient directement intéressés par les missions ou qu'ils soient intéressés par le bénéfice de la mutualisation des missions.

Les missions intégrées dans le programme partenarial de travail doivent répondre à un intérêt collectif et résultent d'une initiative de l'agence et de ses membres.

Ainsi, les missions liées au partenariat avec la Région Sud ne sont pas inscrites au Programme Partenarial de Travail car cette dernière n'est pas membre de l'AURAV.

Les missions hors PPT doivent rester minoritaires et ne sont pas prioritaires pour l'AURAV. Elles sont considérées comme des prestations et sont fiscalisées.



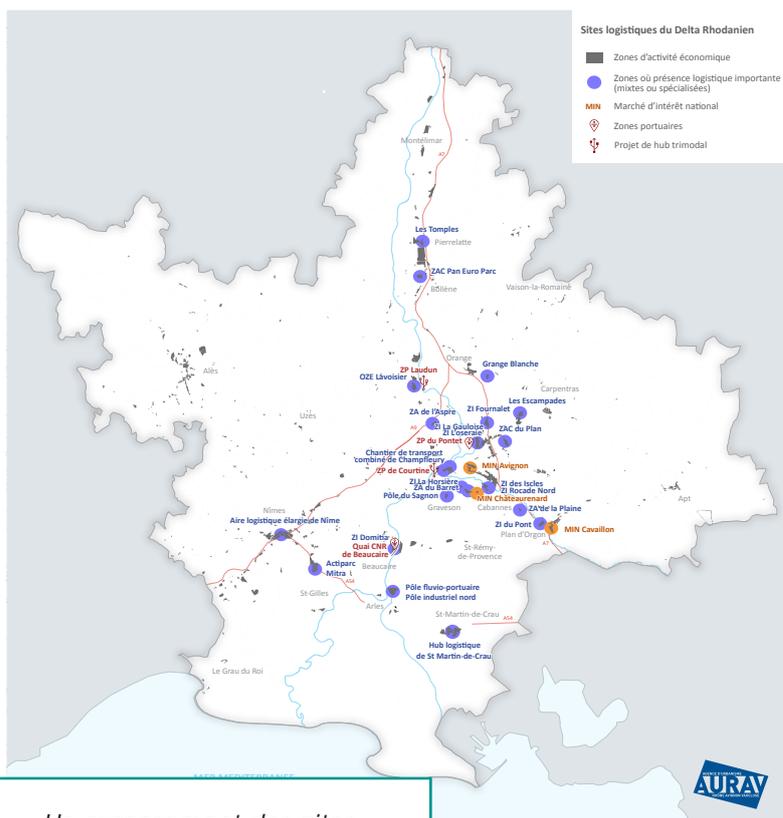
CONNAISSANCE DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EN RÉGION ET ANALYSE DES CORRESPONDANCES

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

Les défis de la transition énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques auxquels doivent faire face les territoires exigent un regard attentif sur l'organisation du développement urbain et sur ses conséquences. La mobilité, et en particulier la mobilité quotidienne, est une composante fondamentale et révélatrice de la performance des politiques d'aménagements et des transports menées à toutes les échelles. Ainsi, dans le cadre du partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les quatre agences d'urbanisme présentes sur le territoire régional, l'AURAV a contribué à la réalisation d'un atlas, qui, sur la base des données disponibles, vise à fournir des éléments de connaissance et de compréhension pour un suivi de la mobilité en Région Sud.

Dans ce même cadre, l'AURAV a accueilli et animé, en partenariat avec la Région, la DREAL PACA et l'AGAM, un atelier de prospective

sur la logistique dans le Vaucluse et le Delta Rhodanien. Celui-ci réunissait les acteurs publics de la logistique et du développement économique (Collectivités, VNF, CNR, VPA, etc.) ainsi que des acteurs privés (MIN, transporteurs, logisticiens, etc.). Cet atelier a permis d'identifier des actions à mettre en œuvre en matière de complémentarités des plates-formes et équipements (fluviaux, combinés, routiers), de positionnement dans le couloir rhodanien et de passer en revue le potentiel foncier de l'ensemble des sites logistiques pour notamment alimenter les documents d'urbanisme.



Un recensement des sites logistiques du Delta Rhodanien

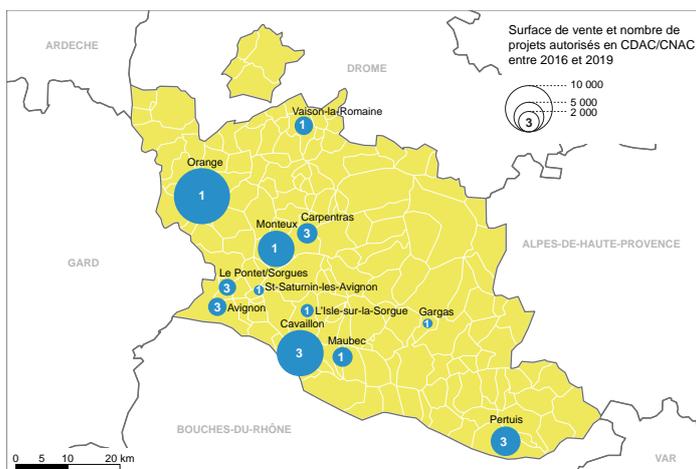


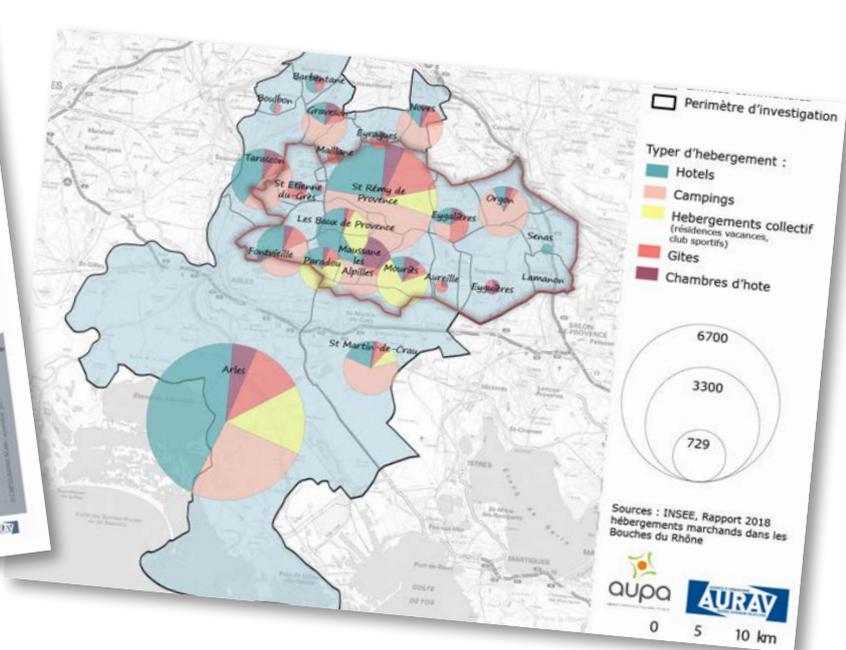
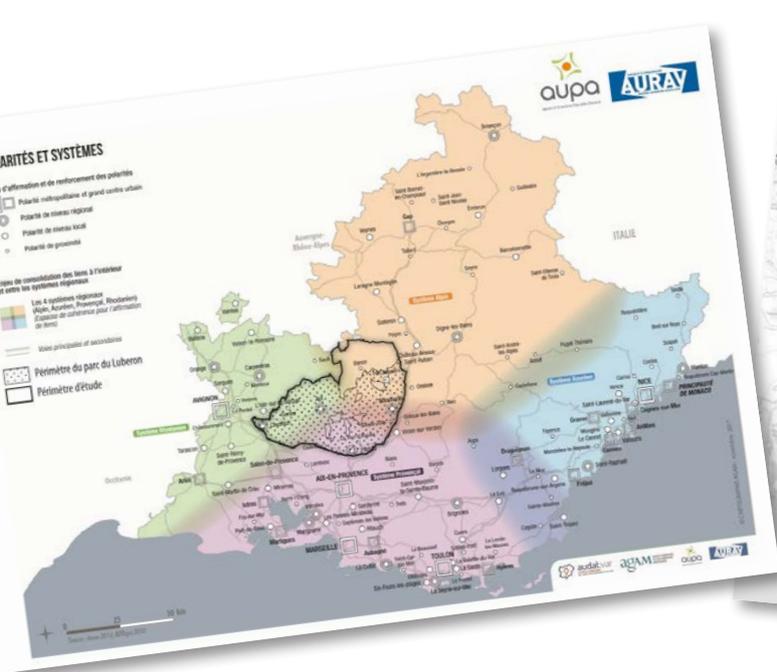
MUTATIONS DU COMMERCE ET RÉPARTITION SPATIALE AU SEIN DES VILLES EN RÉGION SUD

Référente à l'agence :

Marine KUSNIEREK

Dans le cadre du partenariat entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les agences d'urbanisme régionales, et pour compléter l'étude réalisée en 2018 sur les grands équipements commerciaux (+ de 300 m²), un travail spécifique a été réalisé sur l'ensemble des équipements commerciaux (commerces de détail) en région. Ce travail a donné lieu à un rapport qui, au-delà des grands chiffres clés qu'il présente, met en évidence des logiques d'implantations en fonction des types de commerce, des spécificités territoriales assez fortes, identifie et caractérise des polarités commerciales et revient sur les mutations du commerce à l'œuvre et les actions possibles. Une analyse des autorisations d'exploitation commerciale (analyse des CDAC depuis 2016) vient compléter cette approche afin de constater les mutations en cours.





ACCOMPAGNER LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DANS L'ÉLABORATION DE LEUR CHARTE

Référentes à l'agence :

Laura BERNARD

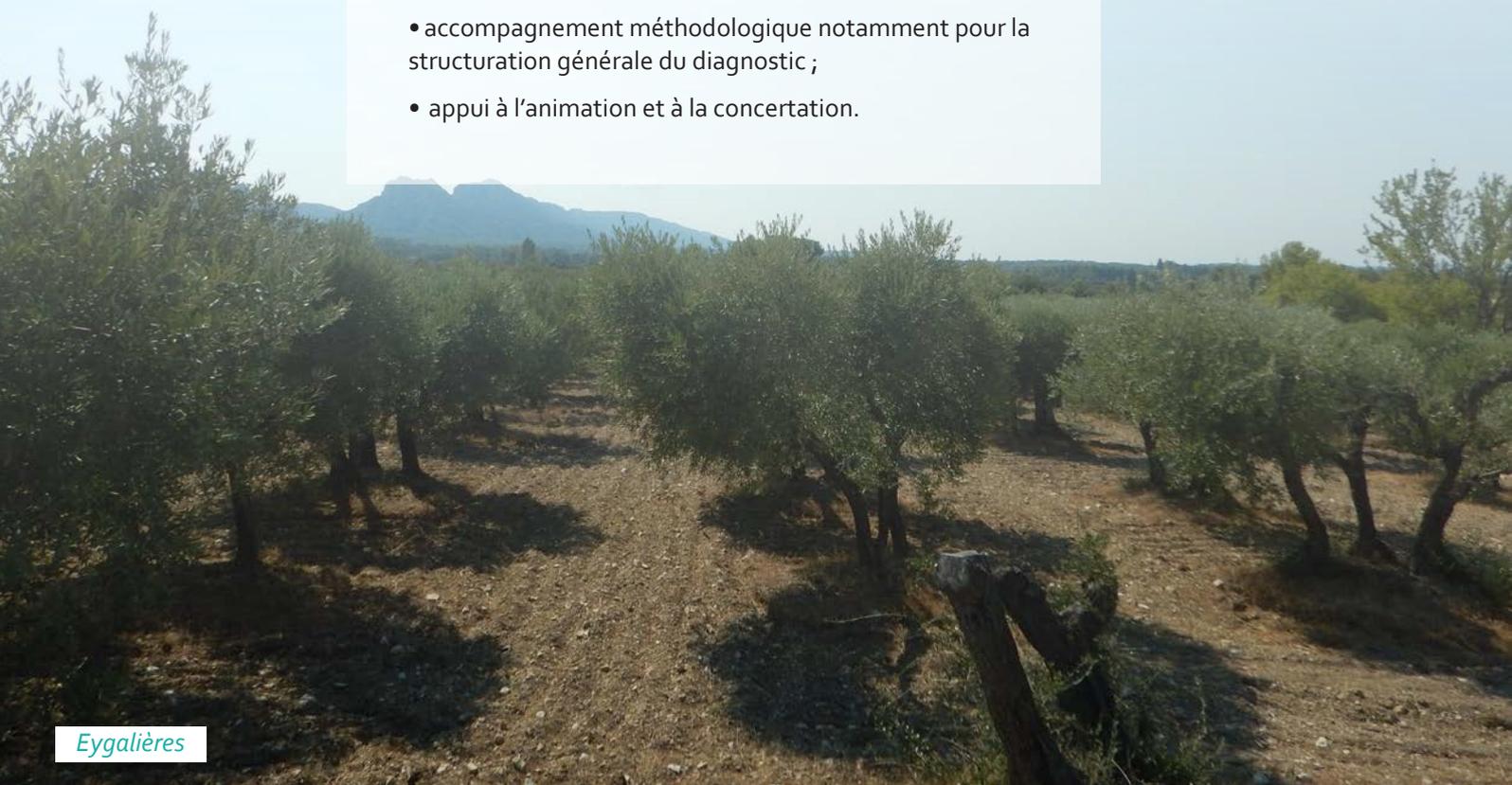
Aurore PITEL

Dans le cadre du partenariat avec la Région, les agences d'urbanisme sont mobilisées sur le processus de révision des chartes de cinq Parcs Naturels Régionaux.

Après avoir accompagné le PNR des Alpilles en 2018, l'AURAV a initié un partenariat avec le PNR du Luberon.

Ces missions sont les suivantes :

- contribution à la rédaction du diagnostic de territoire sur les thématiques socio-économique, consommation de foncier et mode de développement ;
- accompagnement méthodologique notamment pour la structuration générale du diagnostic ;
- appui à l'animation et à la concertation.



GUIDE DE MISE EN OEUVRE DU SRADDET DANS LES SCOT

Référentes à l'agence :

Ingrid HAUTEFEUILLE

Marlène CREQUER

Aurore PITEL



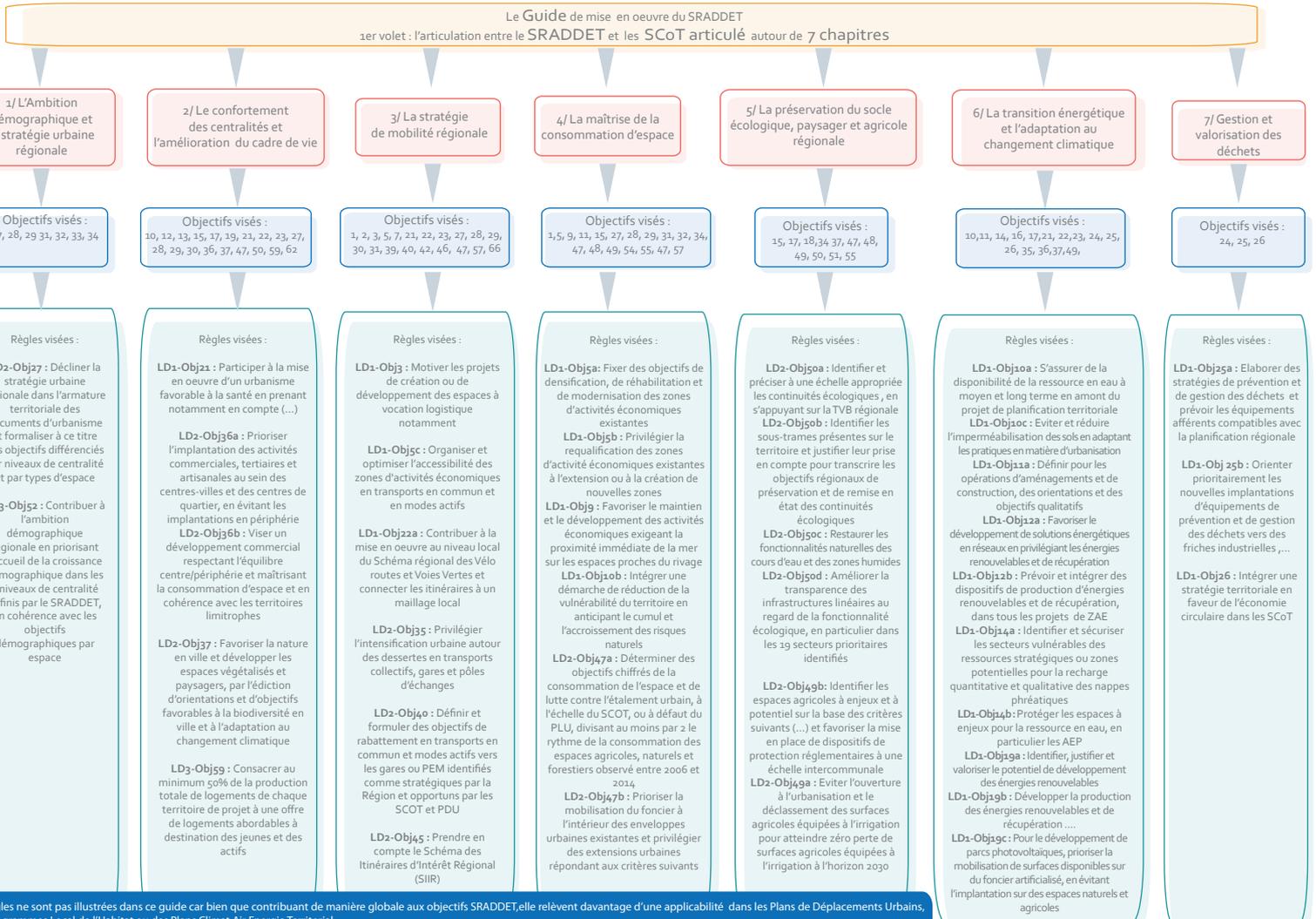
L'approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur le 15 octobre 2019, marque une étape décisive en actant la stratégie régionale d'aménagement à horizon 2030 / 2050.

Consciente que la réussite de ce projet passe par sa mise en œuvre collective, la Région souhaite se doter d'une boîte à outils facilitant son appropriation et sa déclinaison locale.

Dans ce cadre, elle a missionné le réseau des agences d'urbanisme de PACA pour élaborer un premier guide dédié à la déclinaison des objectifs et règles du SRADDET dans les SCOT.

Cet outil à vocation pédagogique est structuré autour de sept chapitres thématiques illustrés d'exemples de « bonnes pratiques ». L'AURAV a piloté le travail des agences.

En 2020, les agences élaboreront, pour le compte de la Région, trois autres guides visant les chartes de Parcs naturels régionaux, les PCAET et les PDU.



ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'AURAV, en partenariat avec les agences d'urbanisme de Sud PACA, a appuyé la Région dans la mise en oeuvre des priorités exprimées par le SRADDET et le Plan Climat, une «cop d'avance», à travers les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET). Il s'agissait d'accompagner les territoires dans la définition de leur stratégie territoriale et d'intégrer la dimension énergétique dans le volet opérationnel et les projets structurants des CRET. L'AURAV a notamment défini le profil énergétique des intercommunalités qui ont établi un CRET en 2019.



LE LOGEMENT DES JEUNES

Référente à l'agence :
Mélissa CHAZERAND

Dans le cadre du partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AURAV a réalisé une étude sur le logement des jeunes dans le Grand Avignon. Ce rapport

dresse un état des lieux des publics jeunes et de leurs conditions d'accès au logement, pour ensuite identifier un certain nombre de pistes d'actions répondant aux enjeux locaux.

Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite de l'étude de cadrage régional réalisée en 2018, qui a donné lieu à un rapport livré en mars 2019 (<http://connaissance-territoire.maregionsud.fr/les-etudes/labibliotheque-detudes/detail-etudes/fiche/le-logement-des-jeunes-en-provence-alpes-cote-dazur/>), et à une présentation à l'occasion de 5 matinées régionales sur le logements des jeunes, co-animées par Action Logement, la Région et l'URCLLAJ.

À noter que les éléments d'état des lieux sont produits à l'échelle des quatre EPCI qui composent le SCoT du bassin de vie d'Avignon, pour appréhender les dynamiques liées à l'habitat à une échelle plus large, et disposer d'éléments de comparaison.



LA DÉMARCHE 2SE PACA POUR DÉTECTER LES RISQUES DE DÉFAILLANCE DES ENTREPRISES RÉGIONALES

Référente à l'agence :
Marine KUSNIEREK

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait du développement des entreprises et de l'emploi, un axe prioritaire. À cette fin, la connaissance du tissu économique, en particulier de la vulnérabilité des entreprises qui le composent, a été jugée essentielle. Pour ce faire, la Région a lancé dès 2010 une démarche partenariale centrée sur la détection des risques de défaillance des entreprises régionales : « Solvabilité des Entreprises et Sauvegarde de l'Emploi en Provence Alpes Côte d'Azur » (2SE PACA). Cette démarche, qui associe la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCI régionale et son réseau et les quatre agences d'urbanisme de la région, a permis, sur le plan opérationnel, le suivi individuel d'entreprises et, sur le plan de l'analyse, la production de tableaux de bord trimestriels sur la santé économique des entreprises régionales. En 2019, quatre tableaux de bord ont donc été réalisés.

Le déploiement au niveau national d'un dispositif (intitulé « Signaux Faibles »), poursuivant le même objectif, a poussé la Région à réorienter son dispositif d'observation partenarial. L'année 2019 marque donc la fin de la démarche 2SE PACA mais également le début d'une nouvelle collaboration à partir de 2020, dont l'AURAV fait partie, sur d'autres catégories d'entreprises :

- les PME (10-249 salariés) à forte croissance ;
- les entreprises internationalisées ou ayant une vocation à l'international ;
- les entreprises innovantes.





Sorgues, Pont des Arméniers - Source : Hocquel A - Vaucluse Provence Attractivité



